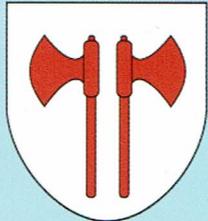


Boulvriag

Infos

BOURBRIAC



N°56

www.bourbriac.bzh

Forum des associations :
le 7 septembre 2019
à Koz Kastell »
de 9h30 à 12h30

BULLETIN MUNICIPAL DE BOURBRIAC
JUILLET 2019



MAIRIE - 11 place du Centre
Ouverte lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
Mardi matin de 8h30 à 12h
Samedi matin de 9h à 12h (sauf en août)
Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17
mairie.bourbriac@wanadoo.fr - www.bourbriac.bzh

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE

Permanences en mairie de Bourbriac
le 2^{ème} samedi du mois, à 10h30.

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE,

2^{ème} étage de la mairie

Ouverte le mardi de 9h30 à 11h30,
le mercredi de 15h à 18h,
le vendredi de 17h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h
FERMÉE Août et Noël

Tél. : 02 96 43 62 25 - cyber-bourbriac@wanadoo.fr

A.S.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile)

1, rue de Tournemine
Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi,
vendredi - 9h-12h • 14h-17h

Tél. : 02 96 43 49 28 - Fax : 02 96 43 49 29

GPA - PÔLE DE BOURBRIAC

1, rue de Tournemine
Tél. : 02 96 13 59 59

DÉCHETTERIE - Route du Dannoed

Horaires d'été-du 01.05 au 30.09

Lundi et vendredi de 13h30 à 18h00
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h00

Horaires d'hiver-du 01.10 au 30.04

Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Tél. : 02 96 43 64 91

GENDARMERIE 17 rue des Menhirs

Ouverture bureau :
mercredi et vendredi : 8h00 à 12h00

Tél. : 02 96 43 40 18 OU 17

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Permanences en mairie de Guingamp le 3^{ème} jeudi à
partir de 13h30. - Sans rendez-vous.

TARIFS COMMUNAUX 2019

CONCESSIONS au cimetière communal

- 30 ans 139,32 €
- 50 ans 251,66 €

CONCESSIONS colombarium

- 15 ans 228,26 €
- plaque 113,83 €

GARDERIE

- le matin gratuit
- de 16h30 à 16h45 gratuit
- de 16h45 à 18h15 0,50 €
la 1/2 heure
(toute 1/2 heure commencée est due)
- de 18h15 à 18h30 0,25 €
un forfait minimum de 5 € par famille inscrit
sera appliqué par trimestre.

CANTINE : ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

- enfants (maternelle) 2,68 €
- enfants (primaire) 2,99 €
- adultes 6,34 €
- enfants hors commune (maternelle) 5,35 €
- enfants hors commune (primaire) 5,66 €

Salle des forges - Tarifs 2019

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2020	2020
Bals - Fest Deiz - Fest Noz	334.83	507.03
1 repas avec cuisine	445.49	553.35
2 repas avec cuisine	551.27	691.77
1 weed-end avec cuisine	683.50	771.47
Préparation la veille à partir de 14h00	54.13	54.13
Buffet sans cuisine	334.83	359.69
Assemblée-congrès sans cuisine	271.93	334.83
Arbre de Noël sans cuisine	Gratuit	166.67
Séances culturelles avec entrées payantes	166.67	276.17
Loto	334.83	359.69
Concert	856.35	856.35
Réveillon dansant	691.68	691.68
Fest Noz de fin d'année	507.03	507.03
Marchands ambulants sans électricité	27.71	38.67
Cérémonies civiles Forfait ménage	31.53	

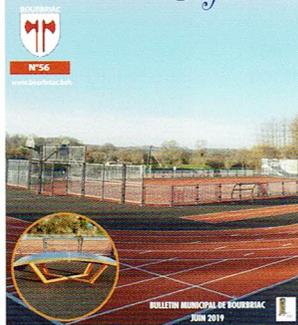
Montant de la caution :

- 1 000 € pour la salle en rez-de-jardin de la vallée des Forges
- 500 € pour la grande salle de la vallée des Forges

ÉDITO

Boulvriag

Infos



- 3 Édito
- 4 Etat civil
- 5 Rétrospectives
- 6 Travaux et aménagement du cadre de vie
- 8 Actualités
- 11 Associations
- 14 Informations communales
- 19 CM des jeunes
- 20 Conseil municipal
- 27 Informations locales
- 28 Budget communal 2019
- 29 Subventions 2017
- 30 Informations locales
- 31 Informations générales

Le Conseil Municipal a voté le 5 avril dernier le budget primitif de la commune que vous pourrez découvrir dans ce numéro du bulletin municipal.

Si nous prenons comme référence la première année de la mandature en l'occurrence 2014, nous pouvons constater que :

Les dépenses de fonctionnement sont contenues, légèrement inférieures à 2014.

Les recettes inférieures de 100.000 € à cette même année, conséquence des baisses de dotations.

Il en résulte néanmoins un excédent de fonctionnement de près de 480.000 € permettant ainsi de financer des investissements importants à hauteur de près de 2.700.000 €, sans faire appel à l'emprunt et sans augmentation des taux d'impositions.

On trouvera dans la programmation des travaux, pour les plus importants :

- Le programme annuel de voirie hors agglomération.
- La réfection complète de la rue du Télégraphe jusqu'au haut de Goaz Prens, Avec l'effacement des réseaux, réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eau pluviale et d'eau potable ainsi que la sécurisation des piétons qui sont très nombreux dans ce secteur du bourg du fait de la présence des écoles, des équipements sportifs et de loisirs, de la mairie et de la médiathèque ainsi que de la proximité des commerces de la Place du Centre.
- La construction de la chaudière bois et du réseau de chaleur à Roudoué.
- Embellissement et amélioration de l'accès à la petite salle des forges, faisant suite aux travaux réalisés l'an dernier.
- La réfection du parking de l'EHPAD.

A l'approche de la saison estivale, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Le Maire

Nécrologie



Roger le Berre

Roger nous a quittés ce 5 mai 2019, chacun a appris la nouvelle de son décès avec tristesse, et avec nostalgie pour ceux qui l'auront côtoyé durant sa carrière publique, au service de la commune de Bourbriac et du conseil municipal où il aura siégé durant 36 années.

Roger était né à Bourbriac en 1927, et après de brillantes études secondaires et l'obtention de son baccalauréat, il s'installe sur l'exploitation familiale de Liscuis, où aux côtés de Thérèse, son épouse, se déroulera sa carrière professionnelle jusqu'au moment de la retraite.

Son entrée dans la vie publique débute en 1959 comme conseiller municipal.

En 1965 il sera élu au poste de 3^{ème} adjoint puis en 1971 et en 1977 où il sera reconduit à cette même place.

En 1983 Roger prend la tête de liste, mais les circonstances politiques très particulières de ce scrutin ne permettront pas à sa liste d'obtenir une majorité.

En 1989 élu avec une large majorité, Roger devient maire de Bourbriac, avant de mettre un terme à sa carrière publique en 1995.

Roger avait le sens et le besoin des relations humaines. Convivial, chaleureux, plein d'empathie, toujours positif, il laissera dans les mémoires le souvenir d'un homme généreux, ouvert aux autres et disponible en toutes circonstances.

Robert Chevance

Robert nous a quittés ce 11 mai 2019, fondateur des Remorques Chevance, il est décédé à l'âge de 77 ans.

Après une formation de tôlier et fasciné par la mécanique, Robert ouvre son premier atelier de 42 m² à Bourbriac en 1965, à cette époque où l'agriculture se modernise, l'affaire prend vite de l'ampleur et après l'embauche de plusieurs salariés, l'activité est transférée sur la route de Guingamp. Nouvelle étape en 2004 où l'entreprise quitte Bourbriac pour s'installer sur la zone industrielle de Grâces, investissant dans un outil de production de 3500 m² et passant le flambeau à son fils Bruno.

Robert avait également siégé au conseil municipal durant 20 ans.

Elu en 1983, il avait été nommé 1^{er} adjoint.

En 1989, Robert prend la tête de liste et sera élu en tant que conseiller municipal de l'opposition jusqu'en 2003.

Avec Roger et Robert, disparaissent deux figures communales bien connues des Briaçais. Yannick Botrel Sénateur, Maire Honoraire, Guy Cadoret, Maire, l'ensemble du Conseil Municipal et du CCAS, s'associent afin de présenter nos plus sincères condoléances aux familles de Roger et Robert.



Naissances

- SOYEUX Jessy
SOYEUX Jérémy et LE JOUAN Amélie – 8 rue des menhirs
- Eléana GIGOT
GIGOT Yohann et PFHURTER Anais – 27 rue d'Avaugour
- MAGOUROU Léhane
MAGOUROU Anthony et PHILIPPE Maryne – Ty Glaz
- GUILLERM Brieuc
GUILLERM David et BRIAND Sabrina -Gerwenn
- DO CARMO Kenzo
DO CARMO Jérémy et DA SILVA Andréa – 4 J rue du Tumulus
- ROPARS Malo
ROPARS Kévin et LE GARS Marine – Kerlein
- COROLLER Lyzandre
COROLLER Damien et GUYOMARCH Koralye – Kermoal
- MINARD Jérémie
MINARD Joël et HERVÉ Aurélie – Dannoed
- TREMINTIN Joy
Adèle TREMINTIN Fabien et HERVIOU Angéline –
Sant Houarne
- ALLAIR LECLERC Nathanaël
ALLAIR Cyril et LECLERC Gwendoline – Restarc'hornoù
- GRIEL Marlon
GRIEL Warren et JOUAN Adeline – Honoù
- HENRY Cassandre
HENRY Arnaud et RANNOU Alixia – 12 bis rue de Tournemine
- BLARD Léo Jean
BLARD Romain et LE CLEC'H Piala – Kozhkêr Kerias
- COSSIN Eliya
COSSIN Alexandre et LE GUEN Mégane – Krec'h Mel
- BOUTIN Tao
BOUTIN Claude et AGIUS Karine – 8 place du centre
- BERNABÉ Camille
BERNABÉ Ludovic et DANIEL Christelle – Drezid Vihan
- LE ROUX Yuna
LE ROUX Emmanuel et BOURGÈS Cécile – 11 Kerruliou

Décès

- LARMET née RANNOU Marie, Joséphine – Pont Ider
- MENGUY née FLOC'H Annic, Marie, Joséphine –
Ehpad de Koad Lioù
- MAIN James, Gordon – 24 rue de Koad Lioù
- LUCIA Jean-Louis, Marie – 1 Lotissement de Koad Lioù
- DYER Robin, Lindsey – Sant Houarne
- SAVÉAN née SIMON Yvonne Marie Joséphine – Kerlivoù
- GUILLOU Hélène Anne – Ehpad de Koad Lioù
- HÉLARY François, Louis – Ehpad de Koad Lioù
- LE BARS Eugène, François, Marie – Tividoù
- GACEK Patrick, Jean – 20 rue de l'Armor
- LARMET née LE LAY Georgette, Marie, Rosalie –
Ehpad de Koad Lioù
- LE HOUILLARD née EVEN Emma, Marie, Louise – Liscuis
- SOURIMANT Odette, Pierrette, Marie – Sal Krec'h Kann
- HÉLARY Adrien, Ernest, Marie – Gwerzangirid
- VANLANDEGHEM Jean, Yvon – 20 rue de l'Armor
- GEORGELIN Robert, François, Marie – Ehpad de Koad Lioù
- BOSCHER Gérard, Robert, Marie – Gwazh Prens
- PHILIPPE Jeannine née GESTALIN Yvonne Thérèse –
34 rue d'Avaugour
- BIHAN née LE COUSTER Maryvonne – Sant Houarne
- LE FLOUR Michel, Jean, Marie – Tannoedoù
- SCOLAN née LE THOMAS Marie – 41 Rue du Télégraphe
- ANDRÉ François, Marie – 16 rue de Koad Lioù
- DURO née SIMON Monique, Célestine – 27 rue du Tumulus
- GUÉNÉGOU née LE PROVOST Yvette, Marie – Kerbarzh
- CROWDER née GRACE Virginia, Ann – Sant Houarne
- JOUAN Raymond, Théodore, Yves, Marie – 8 rue d'Avaugour
- GUÉGUEN Maurice – Les Salles
- SIMON Yves, Marie – Roskaradeg
- LE MOIGNE Jean, Yves, Marie – 7 Hent Garenn
- LE GOUIC Marie, Louise Germaine (veuve PINSON) –
Sant Jud
- LE GUYADER Blanche, Marie (veuve LE JÉHAN) –
Gernevez Bourk
- TOUPIN Joséphine (veuve CHAMBRY) – Ehpad de Koad Lioù
- HERVÉ Yves, Marie – Krec'h Kann
- CAPITAINÉ Honorine, Marie (veuve LE COUSTER) –
Ehpad de Koad Lioù
- ROUXEL Michel – Ehpad de Koad Lioù
- LE MAY Maria, Célestine (veuve LE POURHIET) –
Ehpad de Koad Lioù
- LABAT Yvon, Jean – 7 rue d'Avaugour
- SIMON Joseph, Marie – 12 Roskaradeg
- THOMAS Annic, Marie Augustine – Ehpad de Koad Lioù
- FALSETTI Jean-Pierre, Julien – 1 Porzh An Pantier



Concours des maisons fleuries 2018



Une petite cérémonie amicale a rassemblé les participants au concours de fleurissement, samedi 22 septembre 2018, à la mairie. Christian Droniou, adjoint au fleurissement, et quelques élus ont félicité les participants, avec la participation de onze candidats.

Le jury avait visité les jardins, au début du mois de juillet. « Nous avons vu de belles choses. Nous avons pris en compte le respect de certains critères comme l'harmonie d'ensemble, l'entretien sans produits phytosanitaires et l'économie d'eau. »

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Catégorie	Palmarès
M. MALVIS	Marcel	23 rue de Gwazh Ar Mogn	BOURBRIAC	Façades	1
Mme LE COZ	Marie-Christine	3 rue de Koad Liou	BOURBRIAC	Façades	2
Mme MORGAN	Suzanne	Ale Koad Men	BOURBRIAC	Grands Jardins	1
M. LE COUSTER	Eric	Kerlo Vraz	BOURBRIAC	Grands Jardins	2
Mme ALLAIR	Gisèle	Kergouan	BOURBRIAC	Parcs Fleuris	1
M. GARZUEL	Alain	Kergroaz	BOURBRIAC	Parcs Végétaux	2
Mme BRIAND	Sabrina	Gerwenn	BOURBRIAC	Petits Jardins	1
Mme LE NEINDRE	Annick	Hent Garenn	BOURBRIAC	Petits Jardins	2
M. BOUILLONNEC	Robert	Restigou	BOURBRIAC	Petits Jardins	3
Mme GUILLERM	Evelyne	Kerioled	BOURBRIAC	Villages	1
Mme ORVAN	Lyne	Poul Wazh Keleenn	BOURBRIAC	Villages	2



Cérémonie d'accueil des enfants nés en 2018



Le 30 mars dernier, Gwenaëlle Le Gonidec et les élus de la Commune ont reçu en mairie les enfants nés en 2018 et leurs parents.

L'équipe municipale a souhaité la bienvenue à 18 enfants :

- 9 filles
- et
- 9 garçons.

Chaque enfant a reçu un pommier et un abonnement à la médiathèque.

Longue vie aux nouveaux Briacins !

Terrains Multisports et piste d'Athlétisme

Maître d'ouvrage : Commune de Bourbriac

Maître d'œuvre : Sports Initiatives

Mission SPS : SEVER François

Entreprises :

- Lot 1 - Gros œuvre : EUROVIA
- Lot 2 - Sols et équipements sportifs : EUROSYNTEC

Coût des travaux = 366 758.54 €

Subventions

- LEADER = 50 000 €
- Conseil Départemental = 29 034.59 €
- GP3A Fonds de concours = 12 000 €

Total des subventions = 91 034.59 €



Aménagement de la salle des associations

Sous-sol et sanitaires de la salle des Forges - 2017-2018

Lot N°	Désignation	Entreprise	Marché des entreprises		Avenant		Marché complémentaire		Coût Travaux	
			H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1	Démolition-gros œuvre	LUCAS TP	14 737,00 €	17 684,40 €	845,00 €	1 014,00 €			15 582,00 €	18 698,40 €
2	Menuiserie int. et ext.	BIDAULT	16 081,00 €	19 297,20 €					16 081,00 €	19 297,20 €
	Agencement									
3	Doublage et cloisons	BIDAULT	13 997,22 €	16 796,66 €	2 010,65 €	2 412,78 €			16 007,87 €	19 209,44 €
	Isolation : plafonds									
4	Revêtement sol - faïence	CRLB Le Borgne	12 209,24 €	14 651,09 €	-663,01 €	-795,61 €	6 333,21 €	7 599,85 €	17 879,44 €	21 455,33 €
5	Electricité Plomberie Sanitaires	Le BARTZ	9 661,14 €	11 593,37 €	0,00 €		4 695,87 €	5 635,04 €	14 357,01 €	17 228,41 €
6	Peinture	Maison de l'Argoat	5 782,60 €	5 782,60 €	119,00 €	119,00 €			5 901,60 €	5 901,60 €

	Honoraires	SELARL J.Y PHILIPPE	6 000,00 €	7 200,00 €					6 000,00 €	7 200,00 €
	S.P.S	SEVER Philippe		671,25 €					671,25 €	671,25 €

78 468,20 €	93 676,57 €	2 311,64 €	2 750,17 €			13 234,89 €	92 480,17 €	109 661,63 €
							H.T	T.T.C

Programme de Voirie 2018 - Marché COLAS



Par délibération du 16 février 2018, le Conseil Municipal avait arrêté le programme de voirie 2018 comme suit :

Tranche ferme :

- V.C de la Salle des forges (1 733 ml)
- VC de Kériolet (822 ml)
- VC de Krech'h Kann (460 ml)
- VC du Pontou (780 ml)

Tranche Optionnelle :

- VC de Koat Nestic (288 ml)
- VC de Parcou Rod (32 ml)
- VC de Parkou Bizien (175 ml)

Un groupement de commandes avait été constitué entre les communes de Bourbriac Kérien, Kerpert, Senven Lehart, Pont Melvez, Gurunhuel et Coadout. .

Suite à l'avis à publicité paru dans le Ouest France et le Télégramme, 4 entreprises ont remis une offre.

La commission d'ouverture des plis réunie le 1^{er} Juin 2018 et l'ADAC 22 (Assistant du Maître d'ouvrage) a analysé les 4 offres.

Les critères d'attribution des offres, inscrits dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, étaient définis et pondérés comme suit :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique : 30 %

La commission chargée de l'examen des offres s'était réunie le 7 juin 2018 et a proposé aux communes membres du groupement de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 507 973.00 H. T soit 609 567.60 € TTC

Pour la Commune de Bourbriac le montant du marché est de

- Tranche ferme 139 955 € H.T
- Tranche conditionnelle 20 047 € H.T

TOTAL = 160 002 €.H. T soit 192 002.40 € TTC.

Par délibération du 25 Juin 2018, le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser les travaux prévus en tranche ferme et en tranche conditionnelle,
- de confier à l'entreprise COLAS Centre Ouest la réalisation des travaux du Programme de voirie 2018 pour un montant H.T de 160 002 €.H.T soit 192 002.40 € TTC

Compte tenu qu'une intervention était prévue pour renforcer la ligne électrique, les travaux prévus sur la VC de Parcou Rod (32 ml) n'ont pas été réalisés.

La facture établie par l'entreprise COLAS se présente comme suit :

	Tonnage			Montant H.T	Montant H.T
	Prévu	Livré	Facturé	Marché	Facture
VC N° Salle des forges	1150	1168,50	1168,5	68 840,00 €	68 816,37 €
V.C de Kériolet	500	494,580	494,58	30 060,00 €	29 818,69 €
Voie communale de Krech Kann	240	239,260	239,26	14 458,00 €	14 403,19 €
V.C. N°4 du Ponto	470	496,520	496,52	26 597,00 €	26 948,73 €
V.C de Koad Nestic	190	188,020	188,02	11 707,00 €	11 589,12 €
V.C. de Parkou Rod				937,50 €	
V.C. de Parkou Bizien	115	119,140	119,14	7 402,50 €	7 466,78 €
MONTANT TOTAL	2 665 Tonnes	2 706,02 Tonnes	2706,02	160 002,00 €	159 042,88 €
				Marché	Facture

Réfection des Sanitaires « Place du centre »

Lors de la séance du 16 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier la fourniture et la pose du bloc sanitaires à la société SAGELEC moyennant la somme de 39 600 € TTC. Le module béton est équipé d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite, d'un lave-main et de deux urinoirs. Le nettoyage de ces équipements est automatisé.

Les travaux de terrassement, de démolition et de maçonnerie nécessaires pour recevoir le bloc sanitaire ont été réalisés par la SARL LUCAS pour 16 232.68 €.

La fourniture et la pose d'une rambarde autour des sanitaires ont été confiées à la Société KINKL pour la somme de 4 945 €



Quoi de neuf à l'école publique ?

A la demande de l'Education Nationale, les directions des 2 écoles ont fusionné à la rentrée de septembre 2018.

L'école maternelle et l'école élémentaire ne font donc plus qu'une «école primaire» accueillant 200 enfants dans leurs locaux : 5 classes en élémentaire et 3 classes en maternelle, soit 8 classes sur l'ensemble de la structure permettant ainsi d'éviter une suppression de poste grâce à la fusion.



Pour les élèves qui accueillent cette année 3 nouvelles maîtresses et un jeune volontaire en service civique, les projets pédagogiques s'exercent dans la continuité mais sont toujours aussi riches et variés grâce au concours et à l'investissement de tous les acteurs de l'école: élèves, parents, enseignants et personnels, partenaires et bénévoles.

Le lien avec le collège

se développe et s'enrichit au fil des années, permettant à nos CM2 une entrée au collège encore plus sereine : échanges sportifs, défi maths, participation aux cours de technologie et SVT, mais également rencontre

commune avec une auteur et journée de visite au collège. A noter une sensibilisation à l'allemand dès le cycle 3 (en plus de l'anglais) dans le but d'enrichir la filière bilangue proposée depuis cette année par notre collège. Cette option est un atout pour nos élèves : n'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignantes de CM1 et CM2.

Les sorties pédagogiques

viennent compléter et agrémenter les apprentissages en classe tout au long de l'année (grâce au financement et à l'investissement des bénévoles des associations : amicale laïque, APE et donateurs de sang l'an passé) Classe de découverte (Erquy l'an passé), et spectacle



en alternance un an sur 2, séance de voile sur l'étang de Kerné-huel, sortie aux 7 îles en maternelle, visite de ferme pédagogique, sentier du son de Cavan, abbaye de Beauport, sorties cinéma et participation à école et cinéma, sorties au théâtre, antiquité à Corseul, projet danses et culture bretonne en maternelle.....



A noter cette année et en fin d'année passée, la mise en place de l'opération Lire et Faire lire qui permet à nos élèves de maternelle et cp/ce1 de bénéficier de lectures plaisir sur les temps du midi ou de fin de journée. Des bénévoles retraités formés à lecture viennent nous rendre visite chaque semaine.

Nos partenaires publics

(le Conseil Départemental, GPA, Musée de la Résistance de St Connan, Mairie de Bourbriac) participent au financement de nos projets pédagogiques : séances de musique avec le DUMISTE de GP3A pour plusieurs classes, prêt d'exposition sur la grande Guerre par le Musée de la Résistance, Dispositif retour aux sources pour nos CM2 permettant un travail sur les archives locales (St Briec et musée de la Résistance), participation à Toutes voiles dehors permettant aux CM1 de bénéficier d'une journée



de voile en bord de mer, financement des cycles de natation pour les CP/CE1/CE2 **mais aussi et toujours un travail de qualité sur le livre grâce aux bibliothécaires de la médiathèque de Bourbriac (Mmes Sourfflais et Bonnin) : participation au prix chronos, déplacement de la médiathèque dans l'école grâce à des lectures et tapis lecture, visites d'expositions à la médiathèque, emprunt de livres pour les classes, lectures et animations à thème à la médiathèque. L'envie et le plaisir de lire sont ainsi toujours développés et enrichis.**



Du côté de la Médiathèque...

... Arbres et arbustes des environs

De janvier à juillet 2019, le thème développé par la médiathèque est :

Arbres et arbustes des environs

Expositions, ateliers, spectacles, rencontres d'auteurs... vous seront proposés et se succéderont au fil des mois.

En cours :

La création d'un « Abécédaire des arbres et arbustes » bilingue français-breton avec comme partenaires : les écoles de la commune, le centre de loisirs et l'atelier d'éveil de Guingamp Paimpol Agglomération, la Maison d'Accueil de Jour Itinérant, L'EPHAD de Bourbriac.

Cet abécédaire sera exposé à la médiathèque à partir du 11 juin 2019.

A venir :

Expositions de la Cité des Sciences de Rennes, « L'arbre, la forêt » et « Promenons-nous dans les bois » du 23 avril au 18 mai.

Atelier-rencontre avec l'artiste Jean-Paul Ruys, en partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor. Mercredi 5 juin (pour les enfants de 6 à 10 ans).

Spectacle « Le Géant aux fruits d'or et de glace », de la Cie Herborescence le mercredi 26 juin à 15h00.

Après-midi Jeux de bois : mercredi 3 juillet de 15h à 18h sur le parking de la mairie. (à l'intérieur si nécessaire en fonction de la météo).

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 9h30-11h30

Mercredi : 15h00-18h00

Vendredi : 17h00-19h00

Samedi : 10h00-12h00

Juillet :

Mercredi et Vendredi - de 15 h 00 à 18 h 00.

UNE IDÉE DE CADEAU

Offrez une carte de lecteur :
La possibilité d'emprunter des livres,
des films, de la musique
et des jeux de société
pendant 365 jours...



Catalogue de la médiathèque en ligne

L'accès au catalogue en ligne permet à tous d'interroger les quelques 12 000 documents disponibles à la médiathèque, de connaître leur disponibilité en temps réel mais aussi de découvrir les nouveautés et d'avoir accès à des informations pratiques (horaires, conditions de prêt...)

Si vous êtes adhérent, à partir de votre compte lecteur, vous pouvez consulter vos prêts en cours, connaître les dates de retour des documents, les prolonger, faire des réservations...

Prêt d'une liseuse

Une liseuse Cybook Muse Light est à la disposition des lecteurs, prêtée pour une durée de 4 semaines (renouvelable une fois).

Ressources numériques

L'adhésion à la médiathèque vous donne accès gratuitement aux ressources numériques de la BCA sur le site : <http://bca.cotesdarmor.fr>

Depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, vous pouvez télécharger des livres numériques, écouter de la musique, regarder des films en streaming, suivre des cours en ligne, lire des magazines. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à demander vos codes d'accès à la médiathèque !

ABONNEMENT

Inscription individuelle : 10 € par an.

Inscription familiale : 15 € par an.

Chaque lecteur peut emprunter :

6 documents écrits + 1 DVD + 1 CD de musique.

La famille peut emprunter 2 jeux de société.

Le prêt est de 4 semaines.

MÉDIATHÈQUE - MEDIAONÉG

(Mairie de Bourbriac)

2^{ème} étage avec ascenseur

☎ 02.96.43.62.25

cyber-bourbriac@wanadoo.fr



Club de handball de Bourbriac

Boulvriag - Premier trimestre 2019

Depuis septembre 2018, 36 jeunes (de 7 à 16 ans) s'entraînent à la pratique du handball le vendredi soir au gymnase de Bourbriac, coachés par Thierry Clément et Chloé Péron.

Seules les féminines, moins de 15 ans, participent cette année à un championnat qui a débuté en novembre dernier après 6 matchs de brassage. A la 7^{ème} journée de la saison, les filles sont 2^e de leur poule avec 5 victoires et 2 défaites. Les matchs se déroulent le samedi après-midi au gymnase de Bourbriac.

Le samedi 25 mai, le club sera représenté à la fête du jeu



qui se déroulera cette année à Bourbriac. Des initiations au handball y seront organisées.

Pour tout renseignement sur le club ou ses activités, vous pouvez contacter le 06 48 35 76 05.

L'association foncière de Bourbriac

L'association foncière de Bourbriac a été créée à l'occasion de l'opération de remembrement des terres agricoles en 1977. Elle est administrée par un bureau constitué de huit membres nommés par le préfet. Quatre le sont sur proposition du conseil municipal et quatre sur celle de la Chambre d'Agriculture. Le bureau ainsi constitué est présidé par le maire.

Plusieurs points de Droit méritent d'être rappelés concernant son objet et son statut juridique.

L'association foncière a principalement pour but la réalisation, l'entretien et la gestion des travaux connexes de remembrement décidés par la commission communale d'aménagement foncier, lorsque la commune n'assure pas elle-même la maîtrise d'ouvrage de la totalité de ces travaux (article L.136-2 du code rural).

Ce fut le cas à Bourbriac où – il est intéressant de le rappeler – le territoire communal n'a pas été remembré dans sa totalité, mais pour une superficie de 5000 hectares environ alors que celle de la commune couvre de l'ordre de 7000 hectares.

Les droits et obligations qui découlent de la constitution de l'association foncière sont attachés aux immeubles com-

pris dans le périmètre de remembrement et concernent les propriétaires correspondants dans leur totalité.

D'un point juridique, les associations foncières sont des établissements publics à caractère administratif relevant de la Justice administrative.

La constitution de l'association foncière a été motivée entre autres par la réalisation des travaux connexes de remembrement, et son maintien justifié par l'entretien des chemins de dessertes des fonds agricoles.

A ce sujet, les chemins d'exploitation sont juridiquement des voies privées rurales dont l'usage est commun à tous les riverains, à qui ils appartiennent de façon indivise. Leur statut est à ce titre différent de celui des chemins ruraux qui appartiennent au domaine privé de la commune et pour lesquels celle-ci n'a aucune obligation d'entretien, celui-ci étant exclu de la liste des dépenses communales obligatoires au titre de l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Le maintien de l'association foncière trouve toujours à ce jour sa justification dans l'entretien courant du réseau routier de statut privé permettant la desserte des parcelles agricoles. Pour ce faire, elle perçoit une cotisation sur les terres comprises initialement dans le périmètre du remembrement foncier et ayant bénéficié des travaux connexes. Rappelons que cette cotisation a été réduite à plusieurs reprises, dès lors que l'association a achevé le remboursement des emprunts contractés dès son origine afin de financer l'ensemble des travaux (principalement l'arasement des talus et l'ouverture des chemins).

La Briacine

La société de chasse «La Briacine» a été créée le 24 08 1954.

Elle a pour but de favoriser la chasse sur notre commune dans le respect des différents plans de gestion cynégétique et de la régulation des prédateurs (principalement la corneille noire et le blaireau).

A ce jour, nous sommes 110 adhérents et chassons sur un territoire d'environ 3 500 hectares.

Nous tenons particulièrement à remercier les

propriétaires qui nous autorisent à pratiquer notre loisir sur leurs terres.

L'assemblée générale a lieu le dernier dimanche de juin.

Une fête de la chasse est organisée tous les ans le dernier week-end d'août.

L'association est présidée par Pierrick Steunou, Arnaud Le Faucheur, secrétaire et Mickaël Le Faucheur, trésorier.



Les 8, 9 et 10 mars derniers, la campagne de Bourbriac a été le théâtre de la Coupe de France des chiens courants de la Centrale Canine. Organisée par Didier et Hélène OGEL pour le Club du Beagle, Beagle-Harrier et Harrier et la société de chasse communale La Briacine, cette manifestation a vu concourir 10 meutes de différentes races. Chaque meute était composée de 8 chiens. Chacune avait été sélectionnée par son Club de race afin de le représenter du mieux possible. Venus de toute la France mais aussi de Bretagne, les chiens étaient jugés sur leurs aptitudes à rechercher et poursuivre les chevreuils afin de sélectionner les meilleurs géniteurs. 5 juges officiels conduits par les chasseurs locaux ont noté chaque chien :

la meute qui totalise le plus de points remporte cette prestigieuse Coupe de France. Et ce sont les Petits Bleus de Gascogne venus des Hautes-Pyrénées qui ont réalisé la meilleure prestation en Meute et en Individuel, suivie des Griffons Fauves de Bretagne de Goudelin et des Beagles venus des Landes Girondines.

De l'avis de tous, juges, concurrents et spectateurs, le territoire de Bourbriac présentait toutes les qualités pour accueillir une telle manifestation. Tous ont apprécié le paysage bocager, les vallées et les landes. Sans oublier la soirée crêpes qui fera l'unanimité auprès des concurrents et des juges.



ADMR Goëlo-Argoat-Trégor : un nouveau nom pour de nouveaux challenges

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'association Ouest Armor, qui couvrait une grande partie de l'ouest du département (62 communes) a fusionné avec les associations de Plouha-Trieux et du Leff pour la partie nord et avec l'association de Corlay pour la partie sud, épousant ainsi au mieux les contours des EPCI ou Communautés de communes.

Cette fusion, qui touche les 20 associations ADMR (6 depuis le 1^{er} janvier) répond au souhait du Conseil départemental des Côtes-d'Armor de moderniser les services d'aide à domicile. Elle permettra de répondre aux enjeux des années à venir : **conjuguer qualité et professionnalisme des interventions, écoute et proximité des clients, coûts et gestion maîtrisée.**

L'ADMR, une association d'aide à domicile, pour tous

Avec plus de 70 ans d'expérience au niveau national, l'ADMR est devenue une référence du service à la personne : aide aux personnes âgées et handicapées, aide aux familles, services de soins infirmiers et services spécifiques Alzheimer.

**ENFANCE
ET
PARENTALITÉ**

L'un de nos services peut vous changer la vie !

Maternité, grossesse difficile, maladie, hospitalisation, fatigue, perte d'autonomie, période difficile... Les professionnels qualifiés Aides à domicile ou TISF (anciennement travailleuses familiales) salariés de notre association, peuvent vous aider dans l'entretien du logement, la préparation des repas, la toilette, l'habillage, la garde d'enfants...

**SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS**

Des aides financières sont possibles : contactez-nous !

L'ADMR est conventionnée par les caisses de sécurité sociale (CAF, MSA...), les caisses de retraite (CARSAT, MSA, RSI...) et le Conseil départemental (APA, PCH...).

**ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP**

Nous vous aidons à trouver le meilleur financement possible et vous aidons à réaliser les démarches administratives.

**ENTRETIEN
DE LA
MAISON**

D'autre part, une réduction d'impôt est possible à hauteur de 50% de votre facture.

Une équipe à votre écoute

Les responsables de l'ADMR sont sur le terrain et répondent à tous vos appels. Leur rôle est décisif, c'est à eux de cerner vos attentes, de trouver la réponse adaptée, de recruter le personnel, d'organiser le travail, de garantir le suivi et l'adaptation des prestations.

Contacts Annie GUILLAUME • Assistante technique • 02 96 29 41 32 • contact@admr22.org
Anne-Lise NOCET • Présidente bénévole de l'association locale • 02 96 22 46 89

Nous suivre site web : www.admr22.org • Twitter : @admr_22

Les sapeurs pompiers de Bourbriac

Aujourd'hui le Centre d'Incendie et de Secours de BOURBRIAC, compte 15 sapeurs-pompiers dont 5 femmes (sur la photo, il manque la Caporale : Maillard Elodie).

Lors de la journée de recrutement qui a eu lieu le 16 février dernier, nous avons recruté 6 nouveaux sapeurs-pompiers dont une infirmière, qui seront incorporés au centre de Bourbriac le 1^{er} juin. La prochaine incorporation aura lieu le 1^{er} décembre 2019. Les dossiers seront à retirer pour le 15 septembre. Pour information tous les dimanches matin de 10h à 12h l'équipe de garde se trouve à la caserne, si vous voulez des renseignements n'hésitez pas à aller les voir.

Une manœuvre mensuel de 4 heures à lieu un dimanche matin pour maintenir les compétences acquises lors des formations. Aujourd'hui 80% de nos interventions sont du secours à personne.

Si vous aussi vous voulez devenir sapeurs-pompiers à BOURBRIAC, vous pouvez me contacter au :

07 88 50 93 76.

Le Chef de Centre - Adjudant-Chef :
Patrick OMNES

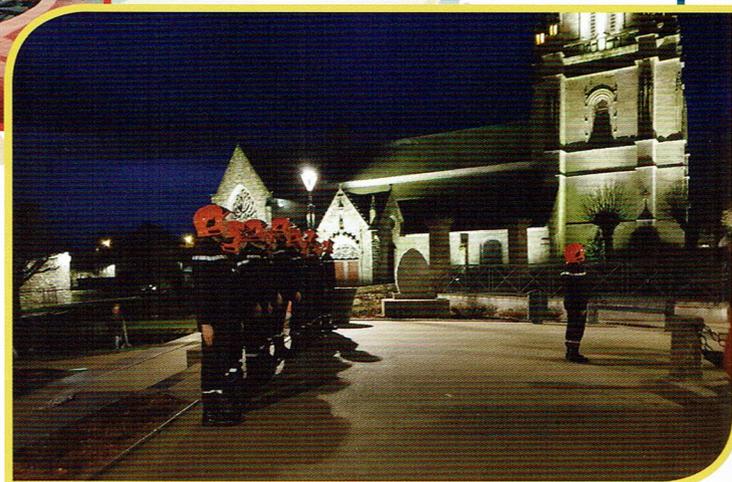
Adjointe au Chef de Centre - *Sergent* :
Katell STEUNOU



Les femmes de la caserne



La Sainte Barbe 2019



MA COMMUNE, MA SANTE

Une mutuelle pour tous les habitants du territoire.

Lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp, plusieurs acteurs du territoire ont exprimé la nécessité de proposer à la population une complémentaire santé à tarifs négociés accessible au plus grand nombre, et tout particulièrement à ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs d'aide à une mutuelle ou qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise (chômage, emplois précaires, retraités...).

Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor communauté et la commune de l'Île de Bréhat proposent une mutuelle santé pour tous, en signant un partenariat avec l'Association Actiom - Ma commune Ma Santé. Cette offre s'adresse à tous les habitants du territoire afin de favoriser le recours aux droits et à la santé.

Comment cela se passe ?

Sans condition de revenus, vous pouvez bénéficier gratuitement de RDV personnalisés et individuels. Il s'agit de conseiller les habitants de votre commune dans le choix d'une mutuelle la plus adaptée à leurs besoins de santé et à leurs ressources financières.

Pourquoi cette proposition sur le territoire ?

La santé fait partie des premiers piliers des besoins fondamentaux. Permettre à tous les habitants d'accéder aux soins qui leur sont nécessaires est primordial pour les élus des trois territoires. Cela passe notamment par l'accès à une couverture santé à moindre coût et adaptée à leurs besoins.

Actiom, c'est quoi ?

Actiom est une association à but non lucratif qui propose 11 offres de paniers de soins différentes par le biais de 4 mutuelles, sélectionnées pour la qualité et le tarif de leurs prestations.

Comment faut-il procéder ?

Les habitants de chacune des communes peuvent, depuis début juin 2018, prendre rendez-vous avec un conseiller d'Actiom et étudier leur situation via deux options :

- Appeler le **numéro de téléphone suivant : 05 64 10 00 48** afin de procéder à un bilan individuel par téléphone. Eventuellement, si une proposition est plus intéressante pour la personne (possibilité de prétendre à davantage de soins couverts pour le même tarif, prétendre à un tarif moins élevé pour un panier de soins équivalent, ...), alors elle pourra faire le choix de changer de mutuelle en étant accompagnée dans ces démarches.
- Appeler ce même numéro pour **convenir d'un rdv personnalisé**, individuel et gratuit à l'occasion d'une permanence sur le territoire. Ces permanences sont organisées périodiquement sur Châtelaudren, Lanvollon, Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle-En Terre, Pontrieux, Bégard, Plourivo, Callac et Bréhat, en fonction des demandes de RDV.



Du nouveau
à Bourbriac

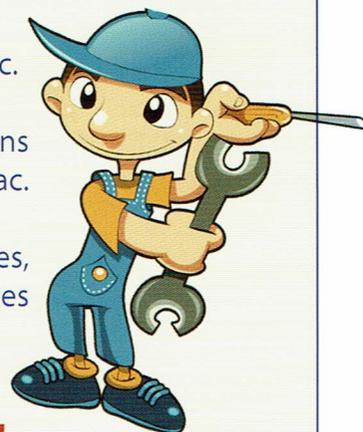
Entreprise Nicol

Création de l'entreprise en août 2018 à Pen Ar Vern à Bourbriac.
Installé à Bourbriac depuis 30 ans.

A l'aube de mes 50 ans, j'ai décidé de m'installer après 20 ans d'expérience dans ce domaine d'activité à Pont-melvez et Callac.
Je travaille avec un apprenti.

Activité : Installation électrique, mise aux normes électriques, installation sanitaire, salle de bains, plomberie, chauffage toutes énergies, entretien de chaudières.

Labellisé RGE pompe à chaleur



Tél: 02 96 43 47 48 - 06 69 79 48 91

Nouveau Bourbriac

1 place du centre

Burger & Pizza

Oscar Road

RESTAURANT

Sur place et à emporter

7/7 midi et soir

Tél : 02.56.39.35.45

Livraison

(commande minimum 20€ + frais de livraison 3.50€)

du mercredi au dimanche

De 18h30 à 22h30

Bourbriac/Coadout/Plésidy

Moustéru/St Pever/St Adrien

Vol de tables de pique-nique à Roudoué

Récemment le vol des 2 tables de pique nique a été constaté sur le site de Roudoué... Triste époque !

La municipalité déplore ces agissements dans la mesure où elle met tout en œuvre pour faire de ce site, un lieu agréable pour toutes les familles, promeneurs, visiteurs... désireux de profiter des activités de plein air, avec des équipements de qualité.

Une nouvelle fois une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie qui reste mobilisée autour de la sécurisation de ce lieu et du respect des arrêtés municipaux en vigueur sur cette zone.

Pour rappel selon les articles 311-1 à 311-11 code pénal :

**le vol est passible de 3 ans de prison
et de 45 000 € d'amende.**



Dépôts sauvages

Depuis quelques mois maintenant les élus et riverains soucieux de la qualité de notre environnement de vie signalent une recrudescence de dépôts d'ordures sauvages.

L'existence de collectes de déchets ainsi que la présence d'une déchetterie sur la commune de Bourbriac rendent inacceptables et incompréhensibles ces agissements.

Toute personne qui sera surprise à déposer des ordures dans des lieux inappropriés sera poursuivie.

Pour rappel selon les articles R632 et suivants du code pénal :

Oui, jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivants le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À savoir :

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

EHPAD de Koad Lioù

L'EHPAD est composé de deux bâtiments : le premier a été construit en 1977 et rénové entièrement en 2009 le deuxième a été construit en 1996. Il est devenu EHPAD au 1^{er} janvier 2006.

Cet établissement est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de BOURBRIAC, présidé par Guy CADORET, maire de BOURBRIAC et dirigé par Rachel CORRIO.

Les résidents

Aujourd'hui, nous accueillons 44 femmes et 19 hommes. La moyenne d'âge est de 87 ans.

Le personnel

52 agents dont 42,46 équivalents temps plein, ainsi qu'une psychologue et un médecin coordinateur.

Le point d'honneur de l'établissement est d'accompagner les résidents jusqu'à la fin de leur vie dans le respect des personnes et de leur dignité ; beaucoup de familles ont manifesté une grande satisfaction par rapport à cet accompagnement de qualité, le personnel faisant preuve d'une grande empathie vis à vis des personnes accompagnées.

Reconnaissance manifestée par les familles pour l'attention et l'écoute du personnel envers les résidents. Aujourd'hui, l'accompagnement auprès des résidents s'affiche avec des valeurs et un professionnalisme qui évoluent de manière très favorable.



L'ensemble du personnel a été formé à l'**Humanitude** qui est une philosophie de soins respectant les règles de l'art de la gérontologie moderne, le personnel utilise la méthodologie de soins Gineste Marescotti reposant sur les 3 piliers :

- * Regard, Parole, Toucher.
- * Le prendre soin debout.
- * Toilettes évaluatives.
- * La prévention des comportements d'agitations pathologiques (CAP).

L'année 2018 fut forte en changements avec :

- * Le passage en **CPOM** au 1^{er} Janvier 2018.
- * L'embauche d'une **Ergothérapeute** au 1^{er} juillet 2018.
- * La mise en place d'un **service de téléphonie** aux résidents en mai 2018.



- * L'acquisition d'un **bus adapté** : Boxer combi bleu impérial 9 places dont 3 places handicapées. (Novembre 2018).
- * La préparation des médicaments **par la pharmacie** en septembre 2018.
- * La mise en place de la **sectorisation des services** à compter de février 2019.

Pourquoi la sectorisation des services ?

Cela nous permet d'avoir une meilleure connaissance des résidents accompagnés, une réponse plus adaptée aux attentes de ces derniers et améliorer les transmissions ainsi que la communication entre les agents.

L'animation

L'animation **favorise les rencontres, distrait les résidents** et participe au maintien de l'autonomie en mobilisant les facultés relationnelles, intellectuelles et physiques et s'inscrit dans une démarche participative des personnels et des personnes âgées.

L'espace commun d'animation est un lieu d'échanges entre les résidents, les familles et le personnel.

Régulièrement, et tout au long de l'année, de multiples activités et animations ont lieu dans l'établissement et en dehors :

- * Chant.
- * Lecture.
- * Travaux manuels.
- * Gymnastique douce.
- * Causerie en brezhonneg.
- * Ateliers prévention des chutes.
- * Spectacles ; (07/06/18 « Zany Story », etc.).
- * Bibliothèque tous les mois.

- * Le jardin des sens.
- * Intervenants extérieurs (02/19 Les Frères Morvan ; etc.)
- * **Médiation animal ;**
- * Enfin des sorties (échanges entre EHPAD, sorties café, le musée de Bothoa...) et des promenades peuvent également être organisées.
- * Une **Porte ouverte annuelle** est organisée chaque année au profit de l'association « **Les Amis de Koad Liou** », le bénéfice de cette Porte ouverte permet d'organiser des animations et des sorties au profit des résidents.



L'équipe paroissiale

Une équipe paroissiale vient tous les 15 jours dans l'établissement à titre bénévole célébrer la messe. Chacun est libre d'y assister ou non.

Les visiteuses bénévoles

(visiteuses médicales en établissement hospitalier) interviennent tous les jeudis après-midi pour des visites aux résidents et participent aux différentes animations.

La restauration

Une cuisine gourmande et traditionnelle !

La famille et les amis pourront, à l'occasion de leurs visites, s'ils le désirent prendre le repas avec leur famille dans le petit salon. Il est nécessaire pour cela d'en informer le secrétariat la veille.

Les horaires de visite sont libres (de 9 h à 21 h)

Une fête est organisée chaque mois à l'occasion des anniversaires des résidents, à laquelle la famille est invitée



A disposition des résidents, un salon de coiffure et des séances de pédicures sont possibles sur prise de rendez-vous.

CM des jeunes - Verdun



A l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale le conseil municipal des jeunes ainsi que des élus de la commission « vie municipale et démocratique » sont allés à Verdun visiter différents sites.

- la Butte de Vauquois avec ses tranchées extérieures françaises et allemandes ;
- le cimetière Américain de Romagne sous Montfaucon, la plus grande nécropole américaine d'Europe avec ses 14 246 Croix en marbre blanc ;
- le mémorial musée de la grande guerre ;
- l'Ossuaire de Douaumont, cimetière national et monument commémoratif dédié aux victimes de la 1^{ère} guerre mondiale à Verdun en 1916 ;
- la citadelle souterraine ;
- le fort de Vaux, symbole de l'héroïsme du poilu de Verdun ;
- des boyaux de communication et vestiges de la grande guerre.

Ce voyage a eu lieu du 23 au 25 octobre 2018. Il a été entièrement pris en charge par la commune de Bourbriac pour les jeunes élus.

Il a été enrichissant pour chacun d'entre nous et restera marqué dans nos mémoires.

A l'occasion du repas du 11 novembre, le conseil municipal des jeunes a eu l'opportunité de restituer le contenu de leur voyage auprès de leurs aînés à la salle des forges sous forme de projection d'un petit film résumant toutes les visites effectuées pendant ces deux jours.



Extraits des décisions du Conseil municipal

(les procès verbaux sont disponibles sur le site)

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

Terrain multisports et piste athlétisme

Attribution des marchés. Une consultation a été lancée en vue d'attribuer les travaux d'aménagement du terrain multisports et de rénovation de la piste d'athlétisme sur le site de Roudoué ;

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre et la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal :

décide de retenir :

Lot n°1 - Entreprise EUROVIA SAS pour 119 769.25 € H.T. soit 142 615.10 € TTC

Lot n°2 - Entreprise EUROSINTEC SNC pour 145 784.20 € H.T. soit 174 941.04 € TTC

Désignation du coordinateur S.P.S. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la mission de coordinateur S.P.S. à M. François SEVER conformément au devis présenté pour la somme de 487.50 € H.T.

Aire de Fitness – devis NATHIS

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir 4 modules de sports pour l'aire de Fitness sur le site de Roudoué auprès de la société NATHIS pour un montant de 6 925 € H.T. (vélo, vélo elliptique, appareil pour abdominaux et appareil de musculation)

La mise en place de ces installations sportives avait été différée pour être réalisée en même temps que l'aménagement du terrain multisports et réfection de la piste d'athlétisme sur le site de Roudoué.

La société NATHIS a réactualisé son devis en maintenant le même montant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis actualisé au même montant de 6 925 € H.T.

Réaménagement « Salle des Forges »

Marché complémentaire Entreprise LE BORGNE. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux non prévus au marché à la CRLB LE BORGNE – lot n° 4 revêtements de sols, pour 6 333.21 € sous la forme d'un marché complémentaire conformément à l'article 35-II (4° et 5°) du code des marchés publics.

Rénovation salle de réunion de la Mairie

Choix des entreprises. A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les travaux prévus dans la salle de réunion et de cérémonies de la Mairie comme suit :

La menuiserie à la société KERAVIS Olivier pour 6 180 € H.T soit 7 416 € TTC

Le carrelage à l'entreprise GUILLERM Arnaud pour 6 391.42 € H.T soit 7 669.70 € TTC

La fourniture des luminaires aux Ets ROUENEL pour 812.50 € H. T soit 975.00 € TTC

Sanitaires Place du Centre

Choix du Fournisseur. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose du bloc sanitaires à la société SAGELEC pour 33 000 € H.T et de donner pouvoir au Maire pour retenir l'entreprise qui devra intervenir pour les travaux de maçonnerie après examen des propositions par la Commission « bâtiments ».

Toiture Boulodrome « rue de l'Argoat »

Désignation des entreprises. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection de la toiture du Boulodrome à la SARL GUELAT Couverture conformément au devis présenté pour 9 408.74 € TTC soit 7 693.53 € HT

N u m é -

rotation des maisons

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de confier la fourniture des 836 plaques de numéros et 10 paquets de chevilles et vis pour 3 719.00 € H.T soit 4 462.80 € TTC à la société SPM de LANVOLLON .

Programme de Voirie 2018

Arrêt du Programme Voirie 2018. Le Conseil Municipal :

Arrête le programme de voirie comme suit :

Tranche ferme :

- V.C de la Salle des forges (1 733 ml)
- VC de Kériolet (822 ml)
- VC de Krech'h Kann (460 ml)
- VC du Pontou (780 ml)

Tranche Optionnelle :

- VC de Koas Nestic (288 ml)
- VC de Parcou Rod (32 ml)
- VC de Parkou Bizien (175 ml)

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres en vue d'attribuer les travaux

Autorise le Maire à signer une convention avec les communes qui souhaitent adhérer au groupement de commandes (Bourbriac- Kérien - Kerpert - Gurunhuel)

Aménagement de la Rue du Télégraphe Validation de l'étude de faisabilité

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de valider l'étude de faisabilité réalisée par

l'ADAC 22 et autorise le Maire à lancer la consultation des maîtres d'œuvre pour les études et travaux.

Assainissement

Cahier de vie de la station. A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à la SAUR la réalisation du cahier de vie de la station d'épuration conformément au devis présenté pour la somme de 1 600 € H.T soit 1 920 € TTC.

Assainissement

Pose d'un pluviomètre. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose d'un pluviomètre à la société SAUR conformément au devis présenté pour 2 301.00 € H.T. soit 2 761.20 € TTC.

Règlement du service d'assainissement collectif

Le Maire soumet à l'assemblée un projet de règlement du service d'assainissement collectif. L'objet du règlement est de définir les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la commune et les relations entre la collectivité et l'abonné du service.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement du service d'assainissement collectif de la commune.

Finances - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

GP3A Autorisations d'urbanisme

Adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service commun de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun avec l'agglomération à compter 1er janvier 2018 pour 3 ans renouvelables par reconduction expresse.

Fertilisation des terrains de Foot Ball

A l'unanimité, le Conseil Municipal, confie la fourniture de fertilisant :

- du terrain d'honneur A à GUIGAMP CULTIVERT pour 1 847.95 € TTC,

- du terrain d'honneur B et « petit terrain » à KABELIS SAS pour 2 500.54 € TTC

Régénération d'un terrain de Foot Ball

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de régénération du terrain annexe B à la SARL ESCIEEV conformément au devis présenté pour la somme de 3 780 € H.T soit 4 536 € TTC

Eclairage intérieur Salle des Forges

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture du rail et des 10 projecteurs aux Ets ROUENEL conformément au devis présenté pour 1 551.83 € H.T soit 1 862.20 € TTC.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'A.S.A.D Argoat

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner pour siéger au sein de l'association A.S.A.D Argoat :

- déléguée titulaire : Mme Gwénaëlle LE GONNIDEC

- déléguée suppléante : Mme Christelle le COUSTER

Cession Immeuble Rue d'Avagour à Guingamp Habitat

Par délibération en date du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal a émis un avis de principe pour vendre l'immeuble sis Rue d'Avagour et la parcelle cadastrée à la section AC n°52 pour une contenance de 793 m² moyennant la somme de 100 000 € à GUIGAMP habitat. France Domaine a estimé la valeur de la propriété à 134 000 € avec une marge d'appréciation de 10%, une négociation est en cours avec Guingamp habitat.

Assurances : audit et consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de l'audit et la consultation assurances à F.B Conseil moyennant la somme de 1 400 € H.T. soit 1 680 € TTC.

Alarme d'intrusion aux services techniques.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire un contrat d'entretien pour une durée de 12 mois reconductible tacitement pour une période d'un an moyennant un coût annuel de 220 € H.T pour le bâtiment abritant les services techniques.

Travaux électriques Ecole élémentaire

Le devis établi par la société LE DU Industrie pour le remplacement du disjoncteur et reprise des raccordements électriques à l'extérieur de l'école élémentaire s'élève à 2 210 € H.T soit 2 652 TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la reprise des raccordements électriques à l'extérieur de l'école élémentaire à la société LE DU conformément au devis proposé pour 2 210 € H.T soit 2 652 TTC.



Cession Immeuble Rue d'Avaugour à Guingamp Habitat

Par délibération du 30 Novembre 2017, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sur le principe de vendre l'immeuble sis rue d'Avaugour référencé en section AC 52 pour une contenance de 793m², immeuble d'habitation en pierres sous couverture ardoises datant de 1837, comprenant 6 logements d'une surface habitable de 246 m² sur 3 niveaux. France Domaines a évalué la valeur de l'immeuble valeur 134 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Guingamp Habitat a fait une proposition d'achat pour acquérir ce bien moyennant la somme de 120 600 € net vendeur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre l'immeuble sis rue d'Avaugour référencé en section AC 52 à Guingamp Habitat pour la somme de 120 600 € et autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Rénovation Eclairage public dans le bourg.

Le S.D.E. a procédé à l'étude de la rénovation de l'éclairage public dans le bourg moyennant la somme de 47 200 € H.T.

Descriptif des travaux

- Dépose de 32 foyers existants
- Fourniture et pose des 32 lanternes fonctionnelles WEEF Type VFL à LEDS (80 Watts) couleur gris anthracite

La puissance actuelle est de 4.600 KW

La puissance des LEDS sera de 2.560 KW

Compte tenu du règlement financier du S.D.E. la participation de la commune sera de 60 % du coût total H.T de l'opération soit 28 320 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation de l'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 47 200 € H.T (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Borne électrique : Place Etienne Rivoalian

Le Conseil Municipal approuve le projet de l'éclairage public pour la fourniture et le pose d'une borne/Prises de courant présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 400 € H.T (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Effacement de réseaux BT/EP/TEL Rue du Télégraphe

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- décide de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électrique à Gwazh Prenn pour un montant de 15 400 € TTC conformément au règlement

Acquisition d'une tondeuse autoportée

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir la tondeuse auto portée auprès de la société MS Equipement moyennant la somme de 29 700 € H.T soit 35 496 € TTC
- de leur vendre la tondeuse KUBOTA F 3060 au prix de 3000 € TTC.
- dit que la soulte à verser à MS Equipement sera de 32 496 € TTC

Vote des subventions.

Voir page ??.

Approbation des Comptes de gestion

Commune – Lotissement – Assainissement - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion : Commune, Lotissements et Assainissement pour l'année 2017.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

A la majorité (13 Pour et 4 Abstentions), le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2017 pour les budgets : Commune, Assainissement, Lotissement.

Budget « COMMUNE » – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire l'excédent 2017 comme suit :

Section d'investissement R 1068.....	1 254 463.08 €
Section de fonctionnement R 002.....	667 212.82 €

Budget « ASSAINISSEMENT » – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire l'excédent 2017 à la section de fonctionnement : recettes...002 pour 88 266.96 €

Budget « LOTISSEMENTS » – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire le déficit 2017 à la section de fonctionnement ... dépenses 002 pour 45 699.68 €

Taux d'imposition 2018

Sur proposition du maire à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation :	12.84 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie :	15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie :	71.75 %

Vote des Budgets Primitifs 2018 - Commune

A la majorité (15 Pour et 3 Abstentions), le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2018 :

- la section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 797 963.82 €

- la section d'investissement est équilibrée à 2 829 033.99 €

Vote des Budgets Primitifs 2018 – Assainissement

A la majorité (15 Pour et 3 Abstentions), le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2018 :

- la section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 206 586.96 €

- la section d'investissement est équilibrée à 204 667.82 €

Vote des Budgets Primitifs 2018 – Lotissement

A la majorité (15 Pour et 3 Abstentions), le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2018 :

- la section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 49 704.68 €

- la section d'investissement est équilibrée à 21 392.48 €

Coût de fonctionnement d'un élève dans les écoles publiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le coût de fonctionnement d'un élève dans les écoles publiques pour l'année 2017/2018 à

- 512.04 € pour les classes élémentaires

- 1 931.42 € pour les classes maternelles

Participation des Communes aux frais de scolarisation

Le coût de fonctionnement d'un élève dans les écoles publiques de Bourbriac ayant été arrêté pour l'année scolaire 2017/2018, le Maire propose à l'assemblée de solliciter les Communes n'ayant pas d'école sur leur territoire à participer aux frais de scolarisation pour leurs élèves.

Nombre d'enfants par communes concernées :

	MAGOAR	KERIEN	SENVEN LEHART
Ecole maternelle	2	3	0
Ecole élémentaire	2	18	2

Sur proposition de la commission « Finances » le Conseil Municipal décide de réclamer aux communes sans école de MAGOAR – KERIEN et SENVEN LEHART pour l'année scolaire 2017/2018 une participation de :

- de 512.04 € par élève des classes élémentaires

- de 50 % de 1 931.42 € soit 965.72 € par élève des classes maternelles.

Subvention Ecole Saint Briac

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 11 002.30 € à l'école Saint Briac pour l'année scolaire 2017/2018 qui sera versée à l'OGEC ECOLE SAINT BRIAC.

Subvention Ecole Diwan Boulvriac

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 6 452.28 € à l'école Skol Diwan Boulvriac pour l'année scolaire 2017/2018.

Organisation scolaire : Fusion écoles maternelle et élémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fusion des 2 écoles maternelle et élémentaire vers une école primaire à compter de la rentrée 2018/2019.

Rue du Télégraphe : Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage à l'ADAC 22

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ADAC 22 pour 1 250 € soit 1 500 € TTC

Assainissement : Mission ADAC 22 pour étude d'incidence des rejets de la station.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'ADAC 22 le suivi de l'étude d'incidence des rejets de la station d'épuration moyennant la somme de 1 065 € soit 1 278 € TTC.

Demande de participation financière de la commune de Grâces pour travaux de voirie aux abords du collège Albert Camus

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de participation financière de la commune de Grâces pour travaux de voirie aux abords du collège Albert Camus.

Voirie Convention groupement de commandes

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec les communes qui souhaitent adhérer au groupement de commande pour les travaux de voirie à savoir BOURBRIAC, KERIEN, KERPERT, GURUHUEL, SENVEN LEHART, COADOUT et PONT MELVEZ.

Sanitaires Publics Place du centre

Afin de poser le bloc-sanitaires sur la place du centre à l'emplacement des anciennes toilettes publiques, deux possibilités s'offraient :

- Enlever la façade du bâtiment et mettre le bloc sanitaire en alignement du mur de l'enclos paroissial

- Conserver la façade et reculer le bloc pour permettre l'ouverture des portes.

4 entreprises ont été consultées pour présenter leurs offres pour ces 2 options.

	LE COZ Yannick	MULTIPOSE Service	LUCAS TP	LE JOUAN Frédéric
Option 1	11 041.60 € H.T	13 658.49 € H.T	10 484.10 € H.T	Pas d'offre
Option 2	12 775.10 € H.T	17 662.92 € H.T	12 501.25 € H.T	Pas d'offre

La commission d'appel d'offres réunie le 3 avril, a examiné les 2 offres reçues par les 3 entreprises et propose de retenir la proposition de l'entreprise LUCAS pour la somme de 12 501.25 € H.T pour l'option 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver la façade du local abritant les sanitaires de la Place du centre et confie à l'entreprise LUCASTP les travaux de maçonnerie pour la somme de 12 501.25 € H.T soit 15 001.50 € TTC.

Avenants travaux salle des Forges

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réduire les marchés passés avec l'entreprise LE BARTZ :

- de 677.33 € H.T soit 812.80 € TTC pour le marché initial
- de 322.87 € H.T soit 387.20 € TTC pour le marché complémentaire.

Et autorise le Maire à signer ces avenants aux marchés passés avec l'entreprise LE BARTZ.

Admission en non valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondants aux produits irrécouvrables pour le budget « assainissement » pour un montant de 820.73 € sur les comptes :

- compte 6542 : 641.14 €
- compte 6541 : 179.59 €

Prix des repas au Centre de loisirs

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs pour les repas à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- enfants : 3 €
- adultes : 3.50 €

Mise à disposition de personnel pour le centre de loisirs le mercredi et en Juillet-Août

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de mettre du personnel communal à la disposition de GP3A pour préparer et servir les repas aux enfants du centre de loisirs déjeunant au restaurant scolaire le mercredi durant l'année scolaire ainsi que 4 semaines en Juillet-Août
- et autorise le Maire à signer une nouvelle convention à compter du 19 Avril 2018 avec GP3A pour une mise à disposition de Personnel.

Mise à disposition de locaux pour Accueil de Jour Itinérant (MAJI)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le SAD du Corong.

Motion soutien présentée par le Comité de défense de la santé du pays de Guingamp

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de s'engager avec les citoyens - usagers et patients, élus, personnels, comités de défense de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat - à défendre auprès de l'Agence Régionale de Santé et des autres partenaires du Groupement Hospitalier du Territoire 7, le maintien des services et moyens des trois centres hospitaliers (notamment maternité, gynécologie-obstétrique, urgences, chirurgie, psychiatrie...) et par conséquent de porter une politique affirmée pour développer l'activité hospitalière et une offre de santé ambitieuse à la mesure de son nouveau territoire,

Courrier Direction Enseignement Catholique concernant la fermeture de l'école Saint Briac

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Directrice Diocésaine des Côtes d'Armor concernant la fermeture de l'école Saint Briac de Boubriac à compter du 31 Août 2018.

Convention de déversement des eaux usées de la commune de Saint Adrien

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de recevoir de la commune de Saint Adrien environ 700 m3 d'effluents correspondants à des eaux résiduelles urbaines (ERU) comprenant uniquement des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) respectant les dispositions des articles R 213-48-1 et R 214-5 du Code de l'Environnement.
- Fixe le montant de la redevance due par la Commune de Saint Adrien à 2.50 € le prix du m3,
- Autorise le Maire à signer la convention qui prend effet à compter de la signature par les 2 parties et jusqu'au 31 Décembre 2018.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2018

Équipement de l'Office : Petite salle des forges

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture des équipements de l'office de la petite salle des forges à la société LABEL TABLE pour la somme de 9 277.21 € H.T soit 11 132.65 € TTC

Acquisition de chaises - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition de 70 chaises auprès de la société SEDI pour la somme de 1 143.10 € H.T soit 1 371.72 € TTC.

Acquisition d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire - A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à la société LABEL TABLE la fourniture et l'installation d'un lave-vaisselle pour un montant de 5 063. € H.T soit 6 075.60 € TTC.

Acquisition d'une cellule de refroidissement au Restaurant scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal acquiert auprès de la société LABEL TABLE une cellule de refroidissement et lui confie l'installation pour un montant de 3 208.80 € soit 3 850.56 € TTC.

Acquisition d'une Armoire ignifugée à la Mairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à la société B.R.S. la fourniture et l'installation de l'armoire pour un montant de 6 737€ H.T. soit 8 084.40 € TTC.

Acquisition d'ordinateurs - écoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société BIOS :

- 3 ordinateurs et 3 moniteurs pour 1 969.50 € H.T soit 2 363.40 € TTC pour l'école maternelle
- 3 ordinateurs portables pour 1 495.50 € H.T soit 1 794.50 € TTC pour l'école élémentaire.

Elagage d'arbres (Kourjou - Dannoed)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise SAVEAN conformément au devis présenté pour la somme de 2 320 € H.T soit 2 784.00 €

Étanchéité Chêneaux Salle de Sports et Tennis

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie les réparations des chêneaux à l'entreprise David GUILLERM pour la somme de 1 854.00 € H.T soit 2 224.80 € TTC.

Tarifs location Petite salle des forges pour 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018 pour la location de la petite salle des forges

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
Réunion	Gratuit	83 €
Buffet		
1 journée	120 €	200 €
2 journées	180 €	250 €

- fixe le montant de la caution à 500 €.

Assainissement Refonte du plan d'épandage : devis SAUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confier l'étude de faisabilité et la finalisation du plan d'épandage.
- à la SAUR pour la somme de 4 780 € H.T soit 5 258 € TTC.
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau pour réaliser cette étude.

Vente d'une partie de parcelle de terrain au Kourjou

(près du bassin de rétention d'eau)

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de vendre à Mme Béatrice TANGUY la parcelle de terre sollicitée au prix de 5 € le m².

Projet éolien Volkswind

Le Conseil Municipal, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,
- Qu'à plusieurs reprises, tout au long du développement du projet, la commune devra à nouveau émettre son avis.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer la convention de servitudes, et autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat.
- **ATTESTE** avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'Arrêté ministériel du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 et en donne un avis favorable.
- **ATTESTE** avoir pris connaissance d'une note explicative de synthèse précisant les principales caractéristiques des conventions qui seront conclues :
 - ✓ Convention de servitudes pour les chemins ruraux et parcelles qui sera réitérée devant Notaire, et Convention pour les Voie communales. Leur durée maximale est de 40 années (2 générations d'éoliennes) et concerne des chemins, surplombs, câbles.
 - ✓ Elles garantissent la qualité et les conditions d'entretien et de réparation suite aux interventions sur les chemins.
 - ✓ Le conseil municipal donne dès à présent son accord pour la cession de ces conventions au bénéfice de la Société d'exploitation qui sera créée et qui devra respecter les termes de des présentes Conventions dans leur intégralité.
 - ✓ Elles permettent l'existence d'une redevance en plus de la fiscalité.
 - ✓ Elles Sécurisent la Commune sur les droits et obligations du porteur de projet.

Tirage au sort des Jurés d'assises pour 2019

6 électeurs ont été tirés au sort depuis la liste électorale afin d'établir la liste préparatoire de jurés d'assises 2019

Terrain multisports et piste d'athlétisme - contrôle technique des enrobés

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les contrôles à C2S moyennant la somme de 2 705.00 € soit 3 246.00 € TTC.

Application de la réglementation sur le traitement des données collectées (désignation d'un délégué)

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour mettre à disposition un délégué à la protection des données moyennant un coût annuel de 780 € par an.

Rénovation salle des cérémonies à la Mairie - Travaux de peinture

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de la salle des cérémonies de la Mairie à l'Association maison de l'Argoat pour un montant total de 2 896 €

Sanitaires Place du Centre – travaux de maçonnerie complémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de reprise du mur du local destiné à recevoir le bloc sanitaires de la Place du Centre à la SARL LUCAS conformément au devis présenté pour la somme de 1 026.40 € soit 1 231.68 € TTC.

Réparation stores extérieures (Ecole maternelle et restaurant scolaire)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier à la société DUNET Stores, le remplacement du store « bannes » à l'école maternelle pour 1 072.25 € H.T soit 1 286.70 € TTC et le remplacement du moteur du store extérieur au restaurant scolaire pour 423.77 € H.T soit 508.52 € TTC.

Régularisation d'une cession de terrain à Kergroas

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de régulariser en cédant gratuitement aux consorts PHILIPPE le terrain soit 28 m² conformément au document d'arpentage établi par la société QUARTA,
- dit que tous les frais seront à la charge des acquéreurs
- autorise le Maire à signer les actes et tous les documents se rapportant à cette cession.

Elaboration du PLUi

Le Maire fait part à l'assemblée que GP3A travaille sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et qu'il serait judicieux de mettre en place une commission communale qui serait chargée de suivre la mise en œuvre de ce document d'urbanisme sur le territoire communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne pour siéger au sein de cette commission :

- Guy CADORET - Jean Jacques LE BLOAS
- Christian DRONIOU - Jean Luc HERVE
- Yannick BOTREL - Eric LE COUSTER

Motion Défense Agence de l'eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la motion de défense de l'Agence de l'eau.

Motion demandant le maintien de la Maternité au centre Hospitalier de Guingamp.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la motion suivante :

Par arrêté du 19 mai dernier, l'Agence Régionale de Santé notifiât le non renouvellement de l'activité « gynécologie-obstétrique » au Centre Hospitalier de Guingamp et la prorogation de l'autorisation jusque seulement le 31 janvier 2019.

Cette décision est incompréhensible pour la population et les élus du territoire. Elle a été annoncée brutalement et sans concertation. C'est pourquoi, ils se sont mobilisés, en quelques jours, afin d'être plus de 2000 personnes dans les rues de Guingamp, le samedi 19 mai dernier.

Aussi, nous nous opposons fermement à cette décision infondée, qui, au-delà de la disparition d'un service jugé essentiel à nos jeunes populations, a des conséquences néfastes sur l'attractivité du territoire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération et Leff Armor communauté.

Cette décision met en cause l'accès aux services publics de santé des personnes résidant en milieu rural.

Il convient maintenant de mettre en place des actions pour montrer notre détermination à maintenir la maternité à Guingamp et ainsi :

- Poursuivre la mobilisation des élus pour peser sur les décisions et agir auprès des instances régionales et nationales,
- Coordonner les actions entre le Conseil de surveillance, le comité de défense, les syndicats, les personnels et les représentants des usagers,
- Donner mandat au PETR du Pays de Guingamp pour porter au nom de Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération le recours administratif, hiérarchique et contentieux.

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

Programme de Voirie 2018 - Approbation du marché COLAS

A l'unanimité, le conseil Municipal :

- décide de réaliser la tranche ferme et la tranche conditionnelle
- confie la réalisation des travaux à l'entreprise COLAS Centre Ouest
- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant H.T de 160 002 € H.T soit 192 002.40 € TTC ainsi que tous les documents se rapportant à ces travaux.

Programme d'entretien de l'église

Validation du Programme de travaux et demandes de Subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les travaux d'entretien prévus sur l'église Saint Briac

- de confier les travaux :

- de maçonnerie et de dévégétalisation du clocher à l'entreprise LE BOULZEC de Pommerit le Vicomte moyennant la somme de 21 677.64 € H.T soit 26 013.17 €
- de couverture à l'entreprise DAVY de Plérin pour la somme de 13 480.07 € H.T soit 16 176.08 € TTC

- de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit des services de l'Etat chargés des monuments historiques pour les travaux de dévégétalisation du clocher et nettoyage des terrasses, rejointoiement de l'extérieur du chevet de la façade Est et révision de la toiture.

- de solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC à hauteur de 50 % ainsi que les aides de la Région et du Conseil Départemental.

Conseil Municipal des Jeunes : Prise en charge des déplacements à Verdun

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais concernant le déplacement pédagogique à VERDUN dans le cadre du Centenaire de la fin de la Guerre 14/18 pour les 22 jeunes du Conseil des Jeunes (actuel et précédent).

Transports : JEZEQUEL Tourisme : 3 360 €

Animation : Office du Tourisme de Verdun : 1 346 €

Hébergement : Centre Mondial de la Paix : 1 751.50 €

Projet éolien ELICIO (Placen Kosquer – kerauffrédou – Gwerguigniou)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à l'implantation du projet du parc éolien de Gwerguigniou sur le territoire sud de commune tel que le projet a été présenté en séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Société Elicio France à déposer un dossier d'Autorisation environnementale auprès des services instructeurs de l'Etat et à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives.

Il est ici rappelé que Monsieur le Maire ne pourra valablement engager la Commune de Bourbriac qu'une fois que la présente délibération sera devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

Contrat de Territoire – Clause de revoyure

Le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de la Commune de BOURBRIAC, présenté par M. le Maire,
- **AUTORISER**, sur ces bases, M. le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

Devis géomètre pour définir les limites de la propriété communale à Roudou

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de bornage des limites de la propriété communale à GEOMAT pour la somme de 3 570 € soit 4 284 € TTC.

Jeu de cour Ecole maternelle.

A l'unanimité, le conseil municipal confie la fourniture de la structure de jeux, les dalles pour le sol et le panneau d'information moyennant la somme de 5 908.21 € H.T soit 7 089.85 € TTC.

Mise aux normes Skate Park

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à 3R FACTORY, la fourniture des équipements nécessaires à la mise aux normes du skate park moyennant la somme de 1 266 € H.T. soit 1 519.20 € T.T.C.

Refonte du site INTERNET de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à Qualité Informatique de Ploumagoar la refonte du site internet de la commune et missionne M. Patrick LE FLOCH pour suivre la rénovation du site.

Eclairage public chemin piéton salle des forges .

Le S.D.E. a procédé à l'étude de l'éclairage public du chemin piéton à la petite salle des forges moyennant la somme de 9 200 € H.T.

Descriptif des travaux

- Dépose des foyers existants
- Confection de 65 ml de tranchée
- Construction de réseau souterrain
- Fourniture et pose de 5 coffrets et 5 bornes .

Compte tenu du règlement financier du S.D.E. la participation de la commune sera de 60 % du coût total H.T de l'opération soit 5 520 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public du chemin piéton à la petite salle des forges présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 200 € H.T (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Effacement de réseau BT/ EP/ TEL Rue du Télégraphe

Convention réseaux souterrains

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par le Syndicat Départemental d'Energie pour la création de servitudes sur les parcelles cadastrées à la section B sous le n° DP ET 1613 et AB 17.



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Aménagement de la Rue du Télégraphe : Désignation du Maître d'œuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confier la mission de Maître d'œuvre pour l'aménagement de la Rue du Télégraphe au groupement formé par AGPU / Blandine HOUSSAIS / ING.
- Autorise le Maire à signer le marché pour un montant de 22 725.00 € soit 27 270 € TTC

Eclairage Public Gwazh Prenn : devis SDE 22

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public dans le secteur de Gwazh Prenn présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 47 100 € H.T (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Convention avec ORANGE : mise en souterrain réseaux de communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de confier les travaux à ORANGE moyennant une participation de 1 630.80 € pour la rue du télégraphe et de 1 087.20 € pour de Gwazh Prenn
- autorise le Maire à signer la convention qui a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'effacement des réseaux aériens.

Rénovation Piste Athlétisme et terrain multi sports

Le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et l'aménagement du terrain multisports sur le site de Roudoué, les membres de la commission ont accepté des travaux non prévus au marché :

- pose d'un fourreau électrique en vue d'un éventuel éclairage du terrain
- réalisation d'une rampe d'accès muni d'un garde-corps
- remplacement de la tyrolienne de 6 m prévue au marché initial par une de 9 m ainsi que la pose d'un sol de sécurité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants n° 1 correspondants :

- lot 1 EUROVIA : Fourreau électrique, garde-corps et rampe 5 333.33 € H.T
- lot 2 EUROSINTEC (Tyrolienne et sol amortissant) 3 393.48 € H.T

Indemnisation des commerçants de la Rue de l'Armor

Délibération modificative

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'allouer une indemnité pour avoir subi un préjudice économique pendant les travaux de voirie réalisés Rue de l'Armor :
 - pour 5 547 € à M. et Mme BARRIERE Boulangerie
 - pour 2 773 € à Mme Isabelle LE FOLL Bar des sports
- de régler les honoraires du cabinet SOFICO pour la somme de 700 € x 2 = 1 400 € H.T soit 1 680 € TTC.

Tarifs Cantine

A l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Pour les enfants domiciliés à BOURBRIAC :
 - enfants (primaire) 2.99 €
 - enfants (maternelle) 2.68 €
- Pour les enfants domiciliés hors commune :
 - enfants (primaire) 5.66 €
 - enfants (maternelle) 5.35 €
- Pour les adultes 6.34 €
- Centre de loisirs du mercredi
 - enfants 3.03 €
 - adultes 5.35 €

Convention avec Guingamp pour restauration des enfants scolarisés en classe spécialisée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la Ville de Guingamp la convention qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 et visant à prendre en charge la différence de tarif soit 0.60 € par enfant.

Remplacement copieur à l'école élémentaire

Le remplacement du copieur de l'école élémentaire s'avère nécessaire.

La Commission d'Appel d'offres, réunie le 18 septembre 2018 a étudié les propositions des 4 sociétés consultées et propose de retenir la société la mieux disante ICELTYS pour la fourniture d'un copieur KYOCERA TASKalfa 321 i pour la somme de 1 640 € H.T. et un coût copie de 0.0033 € H.T ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquiescer ce copieur auprès de la société ICELTYS et de souscrire un contrat de maintenance sur une durée de 5 ans.

Contrats d'assurance

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de confier à la SMACL les lots

- n° 1 Dommages aux biens pour 4 992.04 € TTC
- n° 2 Responsabilité pour 1 264.40 € TTC
- n° 4 Protection Juridique pour 585.95 € TTC

- décide de confier à GROUPAMA le lot n°3 flotte véhicule , auto mission pour 2 833 € TTC.
- autorise le Maire à signer les contrats.

Viaibilisation du lot cédé à Côtes d'Armor Habitat à Koz kastell

A la Majorité (15 Pour 4 abstentions) le Conseil Municipal décide de confier :

- l'extension du réseau eau potable à la SAUR pour 7 979.82 € H.T soit 9 575.78 € TTC
- l'extension du réseau Basse tension à ENEDIS pour 1 575.42 €.

Assainissement - Pose de détecteur de surverse

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confier
 - à la SAUR l'équipement des 3 postes de relevage pour 3 915 € H.T soit 4 698 € TTC.
 - au SATESE la prestation relative à la validation du matériel d'autosurveillance des postes du réseau (détecteur de surverse) pour 549.18 € soit 659.02 € TTC
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour financer ces travaux.

Subventions aux élèves participant aux voyages scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de compléter la délibération du 6 avril 2018,
- décide d'allouer une subvention de 45 € par élève domicilié à Bourbriac et scolarisé au Collège de Bourbriac ou Plésidy et participant à un voyage d'étude en Europe au cours de l'année scolaire 2017/2018.
- dit que la participation sera versée sur présentation de la facture acquittée.

Subvention pour un élève domicilié à Bourbriac et scolarisé au Lycée Notre Dame à Guingamp

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 45 € à un élève de Bourbriac scolarisé au Lycée Notre Dame à Guingamp car l'enseignement de l'Allemand n'était plus dispensé au Collège de Bourbriac. Cet élève a participé au voyage en Allemagne en avril 2018.

Le point sur la rentrée scolaire

Ecole Primaire Publique	182
P.S	22
M.S	16
G.S	22
C.P	17
C.E 1	27
C.E 2	24
C.M 1	22
C.M 2	32
Skol Diwan Boulvriag	49
P.S	12
M.S	7
G.S	6
C.P	8
C.E 1	6
C.E 2	2
C.M 1	8

Effacement réseau télécom au Danouet : devis SDE 22

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique au lieu-dit « Dannoed » pour un montant de 6 800 € TTC.

Devis complémentaire pour réfection toiture Bouldrome rue de l'Argoat

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis complémentaire de l'entreprise GUELAT pour un montant de 706.80 € H.T soit 848.16 € TTC.

Rénovation éclairage public

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public (4 foyers) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 880 € H.T (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre)

Contrat de location machine à affranchir de la Mairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat de location entretien auprès de la société Pitney Bowes pour 5 ans moyennant la somme de 437 € H.T soit 524.40 € TTC.

Contrôle de la qualité de l'air dans les écoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à LABOCEA les analyses de la qualité de l'air réalisées selon les normes d'accréditation COFRAC à l'école primaire et maternelle conformément au devis pour un montant de 3 827 € H.T. soit 4 592.40 € TTC

Contrat de maintenance informatique à l'école élémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire le contrat de maintenance pour le logiciel Kwartz proposé par B.I.O.S pour 299 € H.T. soit 358.80 € TTC pour l'école élémentaire.



Admission en non valeur – extinction de la dette

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes correspondants aux produits irrécouvrables pour le budget «assainissement» pour un montant de 820.73 € sur les comptes 6542 : 641.14 € et 6541 : 179.59 €.

Formation du Personnel communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de VIVALIANS pour la formation de réactualisation des connaissances et test CACES plateformes élévatrices mobiles de personne Cat 1B sur le site de TREMUSON pour 3 Agents sur 2 jours.

Recensement de la population 2019

Le prochain recensement de la Population aura lieu du 17 Janvier au 16 février 2019. La coordinatrice sera Mme Anaise BOCQUEHO.

La commune sera divisée en plusieurs districts et des agents recenseurs seront recrutés. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à la Mairie.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Aménagement des allées près de la salle des forges

Aménagement de l'accès au rez de jardin de la salle des forges.

Travaux envisagés :

- Préparation du support
- Fourniture et pose de bordures P1 sur 220 ml
- Fourniture et pose d'enrobé sur 620 m²

4 entreprises ont été consultées.

La commission d'appel d'offres réunie le 8 novembre 2018 a étudié 4 propositions et émis un avis favorable pour confier les travaux à l'entreprise SARL LUCAS TP pour la somme de 19 200 € H.T soit 23 040 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de pose de trottoirs et d'enrobé près de la salle des forges à l'entreprise SARL LUCAS TP.

Cimetière - Travaux maçonnerie sur mur de clôture

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de relever le mur en limite avec la propriété voisine suite à l'abattage de la haie,
- de confier ces travaux à l'entreprise de M. Yannick LE COZ conformément au devis présenté pour 3 326.37 € H.T. soit 3 991.64 € TTC.

Acquisition de cavurnes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confier la fourniture et la pose de 20 cavurnes à la marbrerie BRIEND moyennant la somme de 3 500 €.

Remplacement partiel du matériel informatique à la Mairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture de 2 ordinateurs à la société Qualité informatique moyennant la somme de 1 922.23 € soit 2 306.68 €.

GUINGAMP – PAIMPOL Armor-Argoat Agglomération

Modification des statuts

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 14 voix abstention

- APPROUVE le projet de statuts modifiés de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération joint en annexe ;
- PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification de l'arrêté.

Syndicat Départemental d'Énergie - Modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du SDE 22.

Avis sur demande de permis de construire d'une maison à Koad an Drailh

Par 9 voix pour et 9 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande de M. et Mme LE JOUAN de pouvoir construire une maison d'habitation sur la parcelle XK n° 33 à Koad an Drailh.

Vente d'un terrain communal au Kourjou

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre une parcelle de 628 m² au Kourjou à Mme TANGUY au prix de 5 € le m² : tous les frais étant à sa charge.

Contrat INTERNET

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le contrat « Internet » proposé par Qualité Informatique pour 3 ans à compter du 23/10/2018 moyennant un coût annuel de 587 € H.T.

Contrôle de la qualité de l'air dans les écoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la prestation pour la mesure de la qualité de l'air dans les établissements scolaires à LABOCEA pour 3 322.15 € H.T. soit 3 986.58 € TTC.

Desserte en électricité parcelle ZL 208 et 210 à Gloas ar Gloas

A l'unanimité le Conseil, approuve le projet basse tension pour l'alimentation en électricité des parcelles ZL 208 et 210 situés au lieudit . Goas Ar Gloan. moyennant une participation de 2 122.00 €

Acquisition d'une balayeuse manuelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir une balayeuse auprès de la société GAMA 29 conformément au devis présenté pour la somme de 2 490.49 € H.T soit 2 988.59 € TTC.

Mise en vente de l'immeuble 15 Rue du Télégraphe à Bourbriac

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de mettre en vente l'immeuble 15 Rue du Télégraphe au prix de 62 000 €,
- Charge Maître Dominique RABASTE, Notaire à Bourbriac de rechercher un acquéreur et de réaliser cette vente.

Demande d'estimation de l'ancienne école de Saint Briac

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'estimation du service des domaines pour la propriété sise rue de Koad Liou.

Convention télétransmission des actes au contrôle de légalité

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour permettre la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Aménagement d'un parking à Kozh Kastell

Les travaux de construction de 5 maisons par Côtes d'Armor Habitat s'achèvent à Park Hastel, la livraison des logements est programmée pour la mi-Janvier 2019.

Il est nécessaire d'aménager l'espace aux abords de ces logements et devant les salles des associations.

A la majorité (15 Pour et 3 Abstentions), le Conseil Municipal - décide de

- retenir le cabinet A & T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre pour 3 250 € H.T soit 3 900 € TTC
- valider l'esquisse du projet des travaux estimé à 61 598.70 € TTC
- et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises.

TARIFS COMMUNAUX 2020

- Salle des Forges

A la majorité (14 Pour 2 Contre 2 abstentions), le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs applicables du 1er janvier 2020 pour la location de la salle de la Vallée des forges :

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2020	2020
Bals - Fest Deiz - Fest Noz	334.83	507.03
1 repas avec cuisine	445.49	553.35
2 repas avec cuisine	551.27	691.77
1 weed-end avec cuisine	683.50	771.47
Préparation la veille à partir de 14h00	54.13	54.13
Buffet sans cuisine	334.83	359.69
Assemblée-congrès sans cuisine	271.93	334.83
Arbre de Noël sans cuisine	Gratuit	166.67
Séances culturelles avec entrées payantes	166.67	276.17
Loto	334.83	359.69
Concert	856.35	856.35
Réveillon dansant	691.68	691.68
Fest Noz de fin d'année	507.03	507.03
Marchands ambulants sans électricité	27.71	38.67
Cérémonies civiles Forfait ménage	31.53	

Salle en rez de jardin de la vallée des forges

A la majorité (14 Pour – 2 Abstentions et 2 Contre) le Conseil Municipal

- fixe les tarifs applicables du 1er janvier 2020 pour la location de la salle en rez de jardin de la Vallée des forges :

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2020	2020
Réunion	Gratuit	84.25 €
Buffet		
1 journée	120 €	203 €
2 journées	182.70 €	253.75 €

Caution Salles de la vallée des forges

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les montants des cautions réclamées lors des locations :

- De la salle de la Vallée des Forges : 1 000 €
- De la salle en rez de jardin de la Vallée aux Forges : 500 €



Salle de Saint Houarneau

- A la majorité (14 Pour, 2 Contre et 2 Abstentions) le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables au 1er janvier 2019 pour la location de la salle Saint-Houarneau :

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2019	2019
Salle communale St Houarneau	106.37 €	Non louée

- à l'unanimité fixe le montant de la caution à 500 €.

Garderie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire pour l'année 2019 les tarifs appliqués en 2018 pour la garderie, à savoir

- le matin gratuit
- de 16 H 30 à 16 H 45 gratuit
- de 16 H 45 à 18 H 15 0.50 € la ½ heure (toute demi-heure commencée étant due)
- de 18 H 15 à 18 H 30 0.25 €

- dit qu'un forfait minimum de 5 euros par famille d'enfant inscrit sera appliqué par trimestre.

Concession Cimetière et Columbarium/cavernes

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 Pour – 2 Abstentions et 2 Contre) adopte les tarifs suivants applicables au 1er janvier 2019:

* concessions au cimetière communal

- . 30 ans 139.32 €
- . 50 ans 251.66 €

* concessions columbarium/cavurne

- . 15 ans 228.26 €
- . plaque 113.83 €

Assainissement

La compétence « Assainissement » sera exercée par l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019, mais avant cette date, la collectivité ne peut pas voter les tarifs à appliquer pour l'année 2019. Par conséquent, il appartient à la Commune encore titulaire de la compétence de voter les tarifs 2019.

A la majorité (14 Pour, 2 Abstention et 2 Contre) le Conseil Municipal décide de reconduire en 2019 les tarifs appliqués pour l'année 2018 à savoir :

- Taxe de raccordement 1 461.81 €
- Redevance assainissement 1.98 € par m³ consommé + redevance pour modernisation des réseaux.

Photocopies

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs municipaux en vigueur pour les photocopies faites en Mairie par les particuliers et associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018

- * Particuliers 0.30 € l'unité
- * Associations communales Gratuit

Droit de place

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2019 les tarifs appliqués en 2018 soit 0.20 € le mètre linéaire.

Prix du repas pour le Centre de Loisirs

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants déjeunant le mercredi à

- Enfants 3 € + 1% = 3.03 €
- Adultes 3.50 + 1% = 3.54 €

Acquisition de tables

Le devis établi par la société SEDI pour la fourniture de 35 tables et 2 chariots de transport s'élève à 2 612 € H.T soit 3 134.40 TTC

Remplacement Pompe de chauffage - l'école maternelle

Le remplacement d'une pompe de chauffage a été effectué par l'entreprise IDEX pour 1 207.61 €.

Finances- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

Recensement de la Population 2019 - Rémunération des Agents Recenseurs

Le recensement de la Population se déroulera sur la Commune du 17 janvier au 7 février, 5 agents recenseurs ont été recrutés

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération qui sera versée aux agents recenseurs comme suit :

- 19 Jours sur la base de l'indice Brut 347 (Majoré 325) de la fonction publique.
- Un forfait de 100 euros pour les frais de déplacement.

Avis sur demande d'autorisation pour réaliser un parc de 2 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de GURUNHUEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation unique formulée par la SNC Ferme Eolienne de Gurunhuel pour réaliser un parc de 2 éoliennes et un poste de livraison aux lieux-dits Goarem et Parc Bras à GURUNHUEL.

Aménagement de la rue du Télégraphe : Mission de l'ADAC 22

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'ADAC 22 le suivi des études réalisées par le maître d'œuvre pour 710 € H.T soit 852 € TTC.

Mur du cimetière

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise de Maçonnerie Yannick LE COZ conformément au devis présenté pour la somme de 3 199.34 € soit 3 839.21 € TTC.

Projet éolien de Kéranflech : convention de passage

Le Groupe VALECO projette d'implanter un parc éolien principalement aux lieux-dits Keranflech, Felhan, St-Hourneau Coz.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement pour le projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet.

- Autorise le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

Soutien à l'association des Maires Ruraux pour demander une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants

Soucieux de préserver l'attractivité de la commune, le Conseil Municipal de la commune de Bourbriac, à l'unanimité et en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine décide de :

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- DEMANDER à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérations et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

Location de la salle des forges pour repas en semaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne plus louer la salle de la Vallée des forges aux particuliers pour des repas en semaine hors jours fériés à compter du 1er Janvier 2019.

Subvention AEP Skol Diwan Boulvriag

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser la somme de 3 500 € à l'AEP SKOL DIWAN BOULVRIAG au titre de l'avance de la subvention communale pour 2019.

Participation pour achat vélo à assistance électrique

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention aux particuliers pour l'acquisition de vélo à assistance électrique.





Association

« Accompagnements et Soins A Domicile Argoat »

Le SAMAD (Service d'Aide au Maintien à Domicile), association à but non lucratif a été créé en 1975.

Son engagement était d'apporter une prestation de qualité correspondant au mieux aux attentes et aux choix de vie de l'utilisateur, dans un souci permanent de maintenir son autonomie pour lui permettre de vivre à domicile en sécurité.

Le SAMAD gère 3 services :

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Portage de repas

Selon le département, 85 structures d'aide à domicile étaient en difficulté financière et 10 en cessation de paiement d'où la nécessité d'organiser des regroupements : 15 structures ont répondu. La réforme de l'aide à domicile a amené les comités d'entraide à signer un contrat d'objectifs et de moyens. L'objectif premier étant de mutualiser les fonctions supports: la comptabilité et l'informatique.

Sur une partie du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, plusieurs associations gestionnaires de services d'aide et de soins à domicile ont décidé d'apporter une réponse commune à l'appel à candidature dans le cadre de la « Réforme des services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile en Côtes d'Armor » lancé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Le Samad et Adsevel (Guingamp) ont fusionné avec le Comité de services aux personnes. La nouvelle association a pour nom : Accompagnements et Soins A Domicile Argoat (ASAD-Argoat).

L'ASAD Argoat a vocation à aider toute personne quel que soit son âge ou son handicap en vue de son maintien dans son lieu de vie dans des conditions optimales de confort et de dignité, en prenant en compte ses capacités d'autonomie et en respectant ses choix de vie, dans le cadre de services prestataires ou de soins à domicile.

L'ASAD Argoat propose :

- Un service d'aide à domicile pour les gestes de la vie quotidienne : le ménage, les courses, l'aide à la toilette. Ce service peut bénéficier à toute personne quel que soit son âge.

Des aides financières sont possibles et les dépenses engagées bénéficient de réduction d'impôts.

- Un service de soins infirmiers à domicile pour l'accompagnement dans les soins et l'hygiène. Le forfait soins est intégralement pris en charge par les caisses d'assurance maladie et intègre les soins dispensés par l'infirmière, les aides-soignants, les AMP du service. Il s'articule avec le service d'aide à domicile au sein d'un SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile). La coordination des interventions permet un meilleur maintien à domicile par le travail en commun des soignants et accompagnants.
- Une équipe spécialisée pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire ESMAD (Equipe Spécialisée Mémoire et Autonomie à Domicile). Sur prescription médicale, 15 séances sont intégralement prises en charge par les caisses d'assurance maladie pour permettre aux personnes de préserver leur autonomie.
- Un service de portage de repas à domicile.
- Des ateliers mémoire, des groupes de paroles (café des aidants).
- La Maison d'Accueil de Jour Itinérant (MAJI) : Accueil à la journée ou demi-journée des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs. L'objectif est la stimulation pour ralentir la dégradation de leurs capacités et préserver celles qui ne sont pas atteintes.

Des rencontres, activités, sorties sont organisées pour rompre l'isolement et entretenir le lien social.

Pour leur entourage : ce sont des moments de répit, des lieux d'écoute et d'échanges.

Le coût peut être pris en charge par le Conseil Départemental au titre de l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie (APA).

Les locaux de la MAJI se trouvent à la Salle des Forges (rez-de-jardin).

Pour tout renseignement concernant ces différents services les habitants de Bourbriac doivent se rendre au pôle de proximité de :

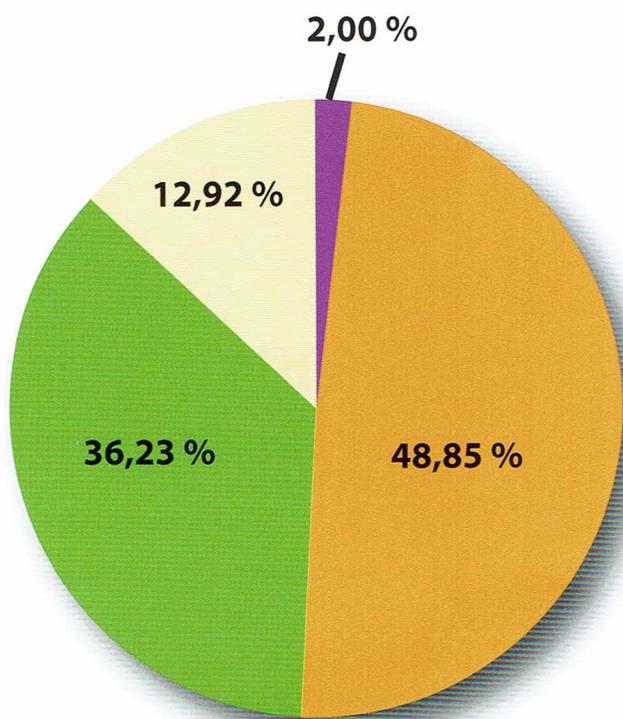
Bourbriac
situé 1 rue de Tournemine.
Téléphone : 02 96 44 16 03
Courriel : contact-argoat@asad22.fr

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1 547 398 €**.

Les **recettes de fonctionnement** de la commune sont de **2 024 772 €**.

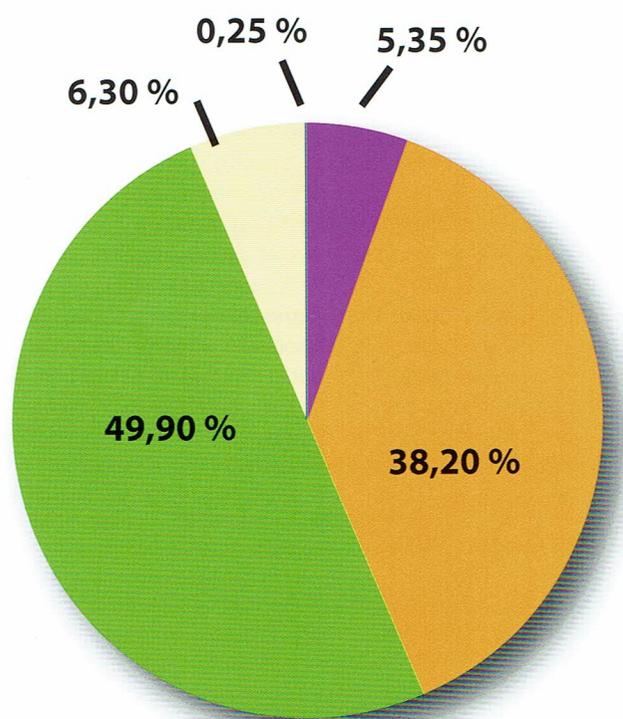
Il en résulte un **excédent de fonctionnement** en autofinancement de **477 374 €** destiné à financer les investissements.

Les taux des **impôts locaux** sont reconduits sans changement.



Dépenses de fonctionnement

755 900 €	Charges de personnel
560 580 €	Charges à caractère général (bâtiments, voirie, chauffage, électricité, assurances, etc.)
199 918 €	Charges de gestion courante
31 000 €	Charges financières (intérêts des emprunts)



Recettes de fonctionnement

773 320 €	Dotation de l'Etat
1 009 555 €	Impôts et taxes
128 197 €	Produits de gestion courante
5 000 €	Atténuation des charges
108 700 €	Produits des services

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : - décide d'allouer les subventions ci-après pour 2018

Associations	Vote du Conseil Municipal
CULTURE	
Bagad Boulvriag (Fonctionnement)	2 000,00 €
Bagad Boulvriag (achat instruments)	1 500,00 €
Radio Kreizh Breizh	120,00 €
Danouët Festival Plinn (Fonctionnement)	800,00 €
Centre Culturel Breton	800,00 €
Kuzul Skoazel Diwan Boulvriag (organisation de la Fête de la musique)	300,00 €
La Belle Epoque Briacine	200,00 €
Callac Culture	160,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Associations communales (avec compétition)	
Union Sportive Briacine	2 934,00 €
USB Section Hand Ball	648,00 €
Association Sportive Collège	400,00 €
Tennis Briacin	1 296,00 €
Skol Gouren Boulvriag	216,00 €
Associations communales (sans compétition)	
Herborescence	198,00 €
Amicale Laïque	
Roller	153,00 €
Gymnastique	153,00 €
Théâtre	90,00 €
Tennis de table	72,00 €
Zumba	711,00 €
Amicale cyclos Bourbriac	378,00 €
Armor Model Groupe	100,00 €
Les Raquetteurs (Badminton)	378,00 €
La Briacine (exceptionnelle)	800,00 €
Associations Hors Commune (licenciés de - 20 ans)	
GRACES Twirling Club	180,00 €
Studio Danse	27,00 €
Canoë Kayak Club Guingampais	9,00 €
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout (l'ACLAC)	18,00 €
Hermine (Hockey)	18,00 €
Trégor Goélo Athlétisme Guingamp	45,00 €

Atelier Chorégraphique	18,00 €
Amicale Laïque Ploum	72,00 €
Art et Mozaïque	9,00 €
Club Nageurs Guingampais	27,00 €
AFFAIRES SOCIALES	
ADMR Bourbriac	500,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	500,00 €
Centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp	1 708,00 €
ANTLA	50,00 €
Les restaurants du cœur	2 204,00 €
ADAPEI	50,00 €
Association Leucémie espoir	50,00 €
Les Amis de Koad Liou	960,00 €
Foyer Socio-éducatif collège Jules Ferry	500,00 €
Association Pour Dylan	977,53 €
Rêves de Clown	100,00 €
Lire et Faire Lire	250,00 €
ECOLES	
Enfants de BOURBRIAC scolarisés au Collège de BOURBRIAC	
Séjour en Europe	
- Espagne	2 550,00 €
Séjour en France	
- Nantes	300 €
Enfants de Bourbriac scolarisés au collège de PLESIDY	
Séjour en Europe	
- Grande-Bretagne	100,00 €
Enfants en Centre de formation	
Chambre des Métiers Côtes D'armor	250,00 €
MFR LOUDEAC	150,00 €
MFR PLERIN	50,00 €
CFA PLERIN	50,00 €
Institut Médico-éducatif de CARHAIX	50,00 €
DIVERS	
Argoat Armor Plenum Organum	100,00 €
REDADEG (1 année / 2)	200,00 €
TOTAL Subvention Associations	26 279,53 €

Numérotation en campagne

La campagne de numérotation s'achève.

Quatre samedis matin ont été consacrés en mairie à la distribution des numéros.

Pour ceux qui ne disposeraient pas encore de leur numéro il est toujours possible de les retirer à l'accueil de la mairie (merci de se munir du courrier reçu).

Petit rappel :

Il est désormais demandé aux propriétaires de mentionner leur nouvelle adresse en concordance avec leur numéro dans toute correspondance. Les numéros doivent être mis en place par les propriétaires à l'emplacement de leur choix à la seule condition d'être visible de la route.



Envie de faire de la musique à la rentrée ?

À partir de septembre 2019, un **projet d'école de musique peut naître sur Bourbriac**.

La possibilité pour enfants et adultes, quel que soit l'âge et le niveau, de découvrir de nouveaux instruments et ainsi concrétiser ses rêves d'artistes en musiques actuelles et/ou traditionnelles.

Bourbriac, en partenariat avec l'association EMA (Enseignement musical et artistique) de Callac, offre un large choix d'instruments possibles : **piano, guitare, batterie, percussions, basse, violon, lyre, trompette, flûte traversière, saxophone, bombarde, biniou, cornemuse, caisse claire écossaise, clarinette, accordéon chromatique ou diatonique, tuba, trombone, harpe, chants**.

Afin de concrétiser le projet, nous faisons un sondage. Ce coupon réponse n'est pas un engagement mais permet de connaître vos souhaits. **À déposer à la mairie de Bourbriac avant le 22 juin 2019.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 06.21.17.84.49 / 06.88.73.34.79

Pour plusieurs membres au sein d'une même famille intéressés par le projet, veuillez saisir tous les renseignements sur ce même coupon.

Nom(s) :

Prénom(s) :

Âge(s) :

Téléphone / Mail :

Instrument(s) souhaité(s) :

Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL



D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire,

un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Finja,

jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina,

jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki,

jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Sylvia HENNEBELLE

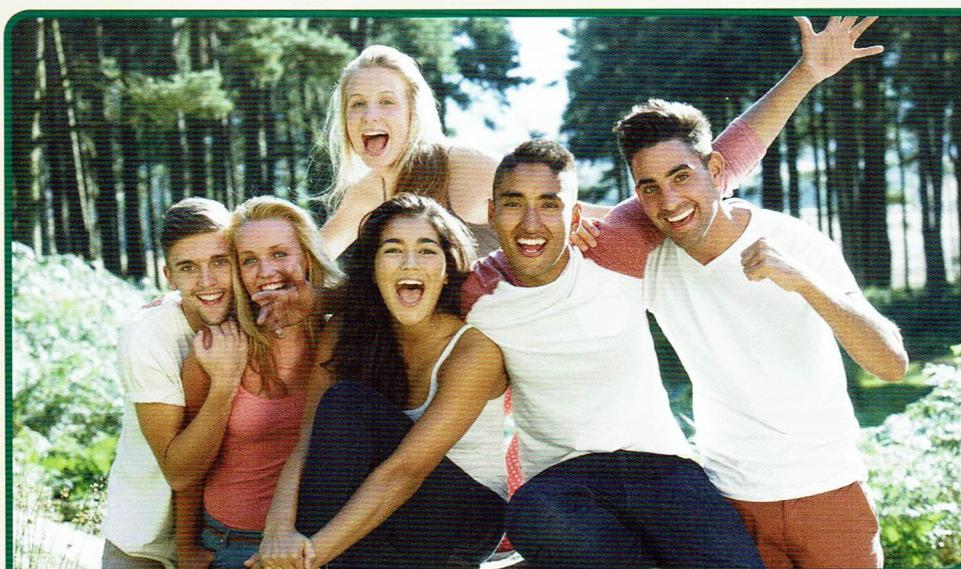
sylvia.hennebelle@gmail.com

02.96.73.15.90 / 06.09.18.13.89

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com



JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE						
L	1	J	1	D	1	Mariage	M	1	V	1	D	1	Bal			
M	2	V	2	L	2		M	2	S	2	Fest Noz	L	2			
M	3	S	3	M	3		J	3	D	3	Bal	M	3			
J	4	D	4	M	4		V	4	L	4		M	4			
V	5	Mariage	L	5	J	5	Don du sang	S	5	M	5	J	5			
S	6	Mariage	M	6	V	6		D	6	Bal	M	6	V	6		
D	7	Mariage	M	7	S	7		L	7	J	7	S	7			
L	8		J	8	D	8	Bal	M	8	V	8	D	8	Bal		
M	9		V	9	L	9		M	9	S	9	L	9			
M	10		S	10	M	10		J	10	D	10	M	10			
J	11		D	11	M	11		V	11	L	11	Repas	M	11		
V	12		L	12	J	12		S	12	M	12	J	12	Don du sang		
S	13		M	13	Mariage	V	13	D	13	M	13	V	13			
D	14		M	14	Mariage	S	14	L	14	J	14	S	14			
L	15		J	15	Mariage	D	15	M	15	V	15	D	15	Marché de Noël		
M	16		V	16	Mariage	L	16	M	16	S	16	Repas	L	16		
M	17		S	17	Mariage	M	17	J	17	D	17	Bal	M	17		
J	18		D	18	Mariage	M	18	V	18	L	18	M	18			
V	19		L	19		J	19	S	19	M	19	J	19			
S	20		M	20		V	20	Mariage	D	20	Bal	M	20	V	20	Zumba
D	21		M	21		S	21	Mariage	L	21	J	21	S	21		
L	22		J	22		D	22	Mariage	M	22	V	22	AG	D	22	
M	23		V	23	Mariage	L	23		M	23	S	23	L	23		
M	24		S	24	Mariage	M	24		J	24	D	24	Bal	M	24	
J	25		D	25	Mariage	M	25		V	25	L	25	M	25		
V	26	Mariage	L	26		J	26		S	26	M	26	J	26		
S	27	Mariage	M	27		V	27		D	27	Bal	M	27	V	27	
D	28	Mariage	M	28		S	28		L	28	J	28	S	28		
L	29		J	29		D	29	Bal	M	29	V	29	D	29	Bal	
M	30		V	30	Mariage	L	30		M	30	S	30	L	30		
M	31		S	31	Mariage			J	31	Loto		M	31	Réveillon		

Tarif de location de la salle en rez de jardin des Forges pour 2019

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2020	2020
Réunion	Gratuit	84.25 €
Buffet		
1 journée	120 €	203 €
2 journées	182.70 €	253.75 €

